Contribution à l'histoire de 3 villages
Ivoz, Ramet et Ramioul
(entité de Flémalle)

par Alphonse Delagoen

Histoire

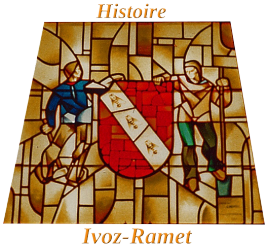

Ivoz-Ramet

D'UN MONDE À L'AUTRE

«De l'ancien régime, à la période Française, puis Hollandaise,... à la naissance de la Belgique»

Contexte :

les anciens Bourgmestres, les autorités à chaque période
les métiers, les biens ...

ce cahier remplace **: «A la naissance de la Belgique»**

Source de référence : https://www.ivoz-ramet-histoire.be/ - © DELAGOEN ALPHONSE – E-MAIL : histoire.ivozramet@gmail.com

VERSION DU CAHIER : NOVEMBRE 2022

En préambule

Il n'existe pratiquement pas d'ouvrage décrivant l'histoire des 3 villages de l'ancienne commune d'Ivoz-Ramet.

Elle était composée de trois seigneuries dont le territoire a été rassemblé, à la fin de l'ancien régime, sous l'autorité de la république française, en une seule commune qui sera dénommée Ramet, ensuite Ramet-Yvoz, puis Yvoz-Ramet au 19e siècle, et enfin Ivoz-Ramet, sous l'ère du Bourgmestre Marcel Séré, après la guerre 1940-1945.

En remontant le temps, on trouve dans les archives de l'état ou de familles, ainsi que dans certaines revues et chroniques, des bouts d'histoires, avec des mentions de personnages.

Il me semble intéressant, pour la bonne connaissance de notre passé, de les rassembler et de les développer par d'autres recherches et de précisions sur les faits.

Je n'ai, que la prétention d'avoir mis en valeur, certains écrits du passé. Je les propose à la lecture des personnes intéressées par l'histoire.

On ne le dira jamais assez, conserver les traces du passé est important. D'eux nous pouvons envisager notre futur, en toute connaissance de cause, des erreurs déjà commises.

Alphonse Delagoen

D'UN MONDE À L'AUTRE

«De l'ancien régime, à la période Française, puis Hollandaise,... à la naissance de la Belgique»

Contexte :

les anciens Bourgmestres, les autorités à chaque période
les métiers, les biens ...

ce cahier remplace **: «A la naissance de la Belgique»**

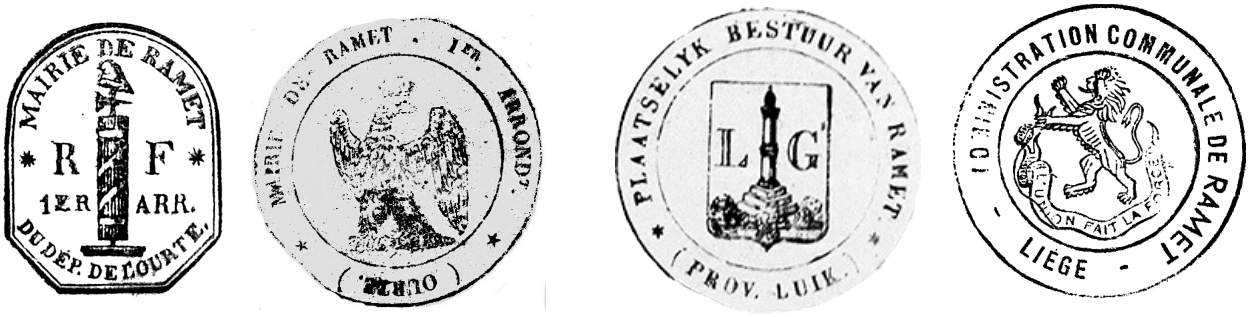

4 des tampons utilisés pendant ces périodes et notamment, de gauche à droite :

- **PÉRIODE FRANÇAISE, À SES DÉBUTS**
- **PÉRIODE FRANÇAISE, SOUS L'EMPIRE**
- **PÉRIODE HOLLANDAISE**
- **PÉRIODE BELGE**

tampons photographiés sur différents documents, de ces périodes (archives AEL)

Louis Buÿsens, notable et propriétaire, de part ses diverses fonctions a utilisé ces différents sceaux de la commune de Ramet (titre officiel de la commune depuis la période française, jusqu'au dernier quart du 19e siècle). "**Ramet**" inclus les 3 anciennes entités de l'ancien régime, dorénavant liées : Ramet, Yvoz et Ramioul, ainsi que leurs hameaux : Sart le Diable, Champs des Oiseaux, Champs des bures ...

Louis Buÿsens est une des personnalités qui va nous conduire de l'ancien régime, à la période française, puis hollandaise pour arriver à la naissance de la Belgique avec l'élection en 1834 du notable François Chefnay, avoué et propriétaire du château de la Torette.

DU PASSAGE DE L'ANCIEN REGIME, À LA PÉRIODE FRANÇAISE

Une période troublée : de 1789 à 1795, de l'ancien régime de la Principauté de Liège, à la France, tout en passant par une République liégeoise, et par plusieurs restaurations du pouvoir ecclésiastique. Pour bien comprendre les aléas, du destin des habitants des 3 villages, je vous propose d'abord, de retracer la chronologie des événements clés, de cette courte période.

1772 : Mgr Velbrück est désigné prince-évêque de Liège. Il encourage les arts et les idées nouvelles jusqu'à sa mort en 1784.

1784 : Mgr Hoensbroeck remplace Mgr Velbrück sur le trône épiscopal. Il est beaucoup plus autoritaire, intransigeant et réactionnaire que son prédécesseur. La population liégeoise ne l'apprécie pas beaucoup.

1789 : la révolution éclate à Paris, puis à Liège. Mgr Hoensbroeck fuit en Allemagne et la République liégeoise est proclamée.

1791 : première restauration : l'armée autrichienne replace Mgr Hoensbroeck sur le trône épiscopal. La plupart des patriotes liégeois s'exilent à Paris.

1792 : Mgr Hoensbroeck meurt et est remplacé par Mgr François Antoine Marie de Méan qui doit fuir précipitamment à la suite de la bataille de Jemappes, qui permet aux troupes françaises de Dumouriez de prendre le contrôle de la principauté et des Pays-Bas autrichiens.

1793 : les citoyens liégeois plébiscitent la réunion de la principauté à la France. Mais à la bataille de Neerwinden, les Autrichiens défont les troupes françaises et restaurent, pour une seconde fois, le prince-évêque à Liège.

1794 : bataille de Fleurus[1] et bataille de Sprimont, les Français reprennent la principauté.

1795 : l'incorporation de la principauté à la France est entérinée par la Convention nationale.

On peut raisonnablement, constater que la première période « calme » se situe en fin de 1794 et dès 1795, c'est d'ailleurs à ces dates, que je trouve dans les archives (AEL) , des documents intéressants.

Il faut d'abord savoir que la période française que connurent les territoires qui forment actuellement la Belgique est une époque charnière dans l'histoire de ce pays : *« Elle consacre, en effet, la fin des privilèges et du régime seigneurial, la naissance des droits de l'homme, d'un nouvel ordre institutionnel, économique, social et juridique. Elle place sur le devant de la scène un personnage jusque-là effacé dans le débat politique : le peuple. Elle laisse des traces profondes non seulement dans les dispositions législatives ou l'organisation administrative, mais aussi dans les gestes les plus anodins de la vie quotidienne : songeons au bouleversement engendré par la généralisation du système métrique ou du papier-monnaie. Enfin pour notre pays, l'époque française scelle la réunion des provinces des Pays-Bas méridionaux avec la principauté de Liège*[2]*. »*

Selon, toujours Hervé Hasquin[2], car d'autres auteurs en donnent une autre interprétation, notamment sur l'année 1789 et sur l'absence du prince-évèque : *« la révolution liégeoise reflète la Révolution française, voire en est une partie. Les deux révolutions commencèrent simultanément en 1789 et, dans cette interprétation, la révolution liégeoise a continué après le retour temporaire du prince pour connaître une deuxième phase avec l'entrée des troupes révolutionnaires françaises en 1792, et une troisième phase en 1794 avec le deuxième retour des Français. La révolution finit donc en 1795 avec la disparition de la Principauté et son incorporation à la République française. Pendant cette phase, les révolutionnaires liégeois procèdent à la démolition de la cathédrale Saint-Lambert et organisent le premier suffrage universel masculin au sein de la Principauté, pour la mise sur pied d'une nouvelle assemblée puis d'un plébiscite pour la réunion de la Principauté à la France."*

Vue des ruines de la grande arcade de l'ancienne cathédrale de Liège, prise en regardant le palais du prince, par Jean-Noël Chevron[3]

(1) La bataille de Fleurus du 8 messidor an II (26 juin 1794) a lieu pendant la guerre de la Première Coalition entre les coalisés (Royaume-Uni, Saint-Empire, électorat de Brunswick-Lunebourg) et la France. L'armée révolutionnaire française remporte une bataille décisive à Fleurus, entre Charleroi et Namur, dans les Pays-Bas autrichiens (Belgique actuelle).

(2) Hervé Hasquin, La Belgique française 1792-1815 - Crédit communal, 1993. - Né le : 31/12/1942, Professeur d'université, historien et homme politique belge.

(3) J-N Chevron : Formé par François-Jacques Delannoy à l'École des beaux-arts de Paris, il travaille principalement à Liège et dans sa région. Il exerce la fonction d'architecte de la ville de Liège de 1817 à 1825. Il est enterré au cimetière de Robermont

Au début de la période Française, nos 3 villages sont obligés d'intervenir dans les guerres de la fin de l'ancien régime.

Trois missives, trouvées dans les archives (AEL), nous donnent quelques indications des préocupations de l'époque.

Les 2 premières sont relatives à la guerre de 1794, avant la bataille de Fleurus au mois de juin :

- la première «ordonnance» est envoyée par cavaliers par le Bailly du Condroz, Deresteau (?), le 1 mars 1794, à 5 heures ***«aux bourgmestre et communauté de Ramet»*** leur enjoignant de fournir (texte écrit comme l'original) «5 ouvriers pioniers munis de peles et pioches ainsi que de leur nécessaire pour au moins huit jours, lesquels devront se trouver lundi prochain 3 mars 1794 sur la place Saint Nicolas en la ville de Dinant où ils se feront inscrire par le piqueur Willems pour être employés au service des troupes de sa Majesté l'empereur et Roi ...», à défaut une amende est même indiquée ... «100 florins d'or d'amendes ».

Cette ordonnance est publiée par le pasteur Pierre Falla le 2 mars ... et un procès-verbal de la communauté a été rédigé le même jour, devant le notaire J. Hubert Lambermont. Il est inscrit que l'on accorde 2 florins 10 sols par jours à : Henry Deguise (?), Martin Dosereray, Noel Joseph Charlier, Jean Joseph Nizet, et Eloy Dechampsdebure...

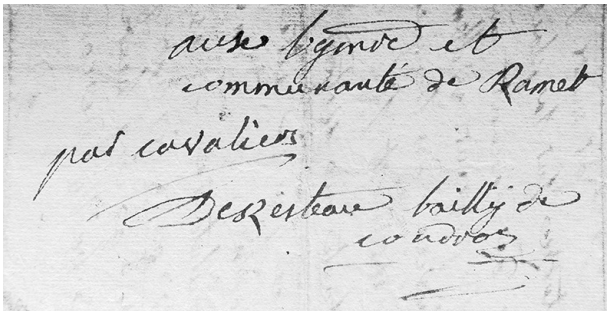

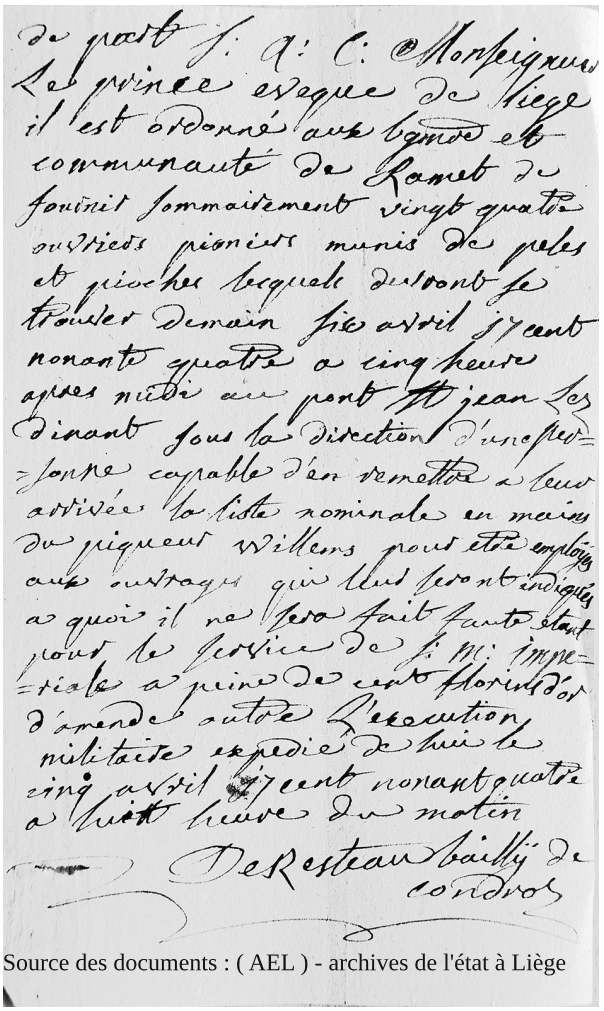

Source des documents : (AEL) - archives de l'état à Liège

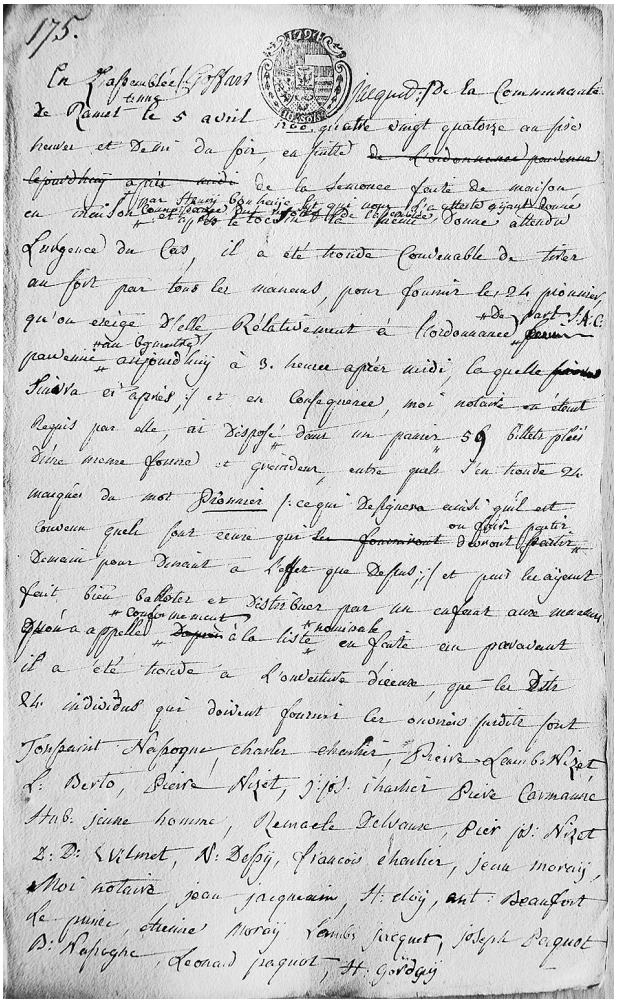

- la deuxième missive datée du 5 avril 1794, est aussi du Bailly du Condroz Deresteau, une "ordonnance" au nom du prince évêque, sous peine d'amende (voir ci-dessus). Il s'agit, cette fois de 24 ouvriers pionniers (aide à l'artillerie) toujours munis de pelles et de pioches et qui devront se trouver le lendemain le 6 avril à 5 heures de l'après-midi au pont saint Jean lez Dinant (pont situé à Anseremme et appartenant à la ville de Dinant- Ce pont a été détruit à plusieurs reprises au cours de l'histoire lors de conflits. Appartenant à la Ville de Dinant, elle est intervenue à chaque fois dans sa reconstruction.) Il est à noter que pour les ordonnances, les édits du prince éveque prévoyait bien une telle mesure, du moins, en temps de guerre.

Dans le recès tenus par le notaire François (voir page avant), le même jour, il est indiqué que le notaire a disposé dans un panier 59 billets ... d'une même forme et grandeur entre

quels s'en trouve 24 marqués du mot pionnier... C'est un enfant qui distribue les billets. C'est un tirage au sort parmi les habitants de la communauté de Ramet. Voici les noms : Toussaint NASSOGNE - Charles CHARLIER - Pierre Lambert NIZET - L. BERTO (Bertho) - Pierre NIZET - Jean Joseph CHARLIER - Pierre CARMANNE - STUB jeune homme - Remacle DELVAUX - Pierre Joseph NIZET - Dieudonné WILMET - N. DESCRY (Noël Descry ?) - François CHARLIER - Jean MORAY - Jean JACQUEMIN - H. ELOY - Antoine BEAUFORT - Etienne MORAY - Lambert JACQUET - Joseph PAQUOT - B. NASSOGNE - Leonard PAQUOT - Henri GORDAY.

On peut se poser la question : la communauté de Ramet dont question, est-elle déjà composée des habitants des 3 villages réunis ? En comparant d'abord le nombre de manants de chaque village (59 pour Ramet), et la liste des requis avec les patronymes sur une liste officiel de 1826, je peux en conclure qu'il n'y avait pas encore de réelle fusion entre les 3 villages en 1794, même si les autorités consultaient les autres !

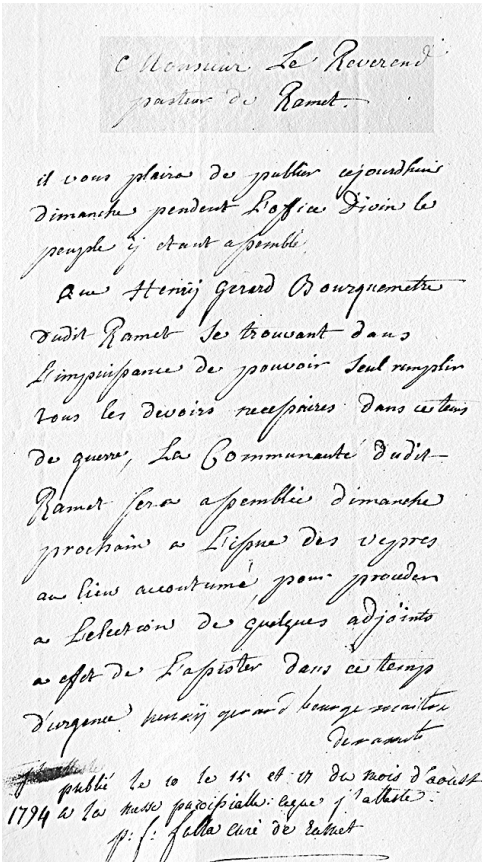
A Monsieur Le Reverend
pasteur de Ramet.

il vous plaira de publier aujourdhuis
dimanche pendent l'office Divin le
peuple y etant assemblé
Que Henrij Gerard Bourguemestre
dudit Ramet se trouvant dans
l'impuissance de pouvoir Seul remplir
tous les devoirs necessaires dans ces temps
de guerre, La Communauté dudit
Ramet sera assemblée dimanche
prochain a L'issue des vepres
au lieu accoutumé, pour proceder
a L'election de quelques adjoints
a effet de l'assister dans ce temps
d'urgence henrij gerard bourgemestre susdit
Remarque
publié le 10 le 15 et 17 du mois d'aoust
1794 a la messe paroissiale. signé j. Falla
pr: f: falla curé de Ramet

En 1794, au mois d'août, **HENRY GÉRARD, LE BOURGMESTRE EN TITRE DE RAMET**, écrit une missive au pasteur Falla. Il l'invite à convoquer la population (voir ci-contre). Le pasteur Falla publie cette missive les 10, 15 et 17 août 1794 à la messe principale. Le procès-verbal de cette assemblée tenue le 17 août 1794, à l'issue des vêpres : ***"ensuite de la semonce faite de maison en maison par le sergent Henry Gerday, et devant le notaire Lambermont et de 2 témoins Ferdinand Bertrand et Pierre François Falla, curé de Ramet"*** atteste qu'il a été convenu unanimement, d'adjoindre au bourgmestre Gérard ...

Louis Buÿsens, J.P. Peters, Eloy Lobet, Pierre Joseph Carmanne et Guillaume Joseph Souris pour gérer conjointement toutes les affaires... Nous sommes en août 1794, la France vient de gagner la guerre. C'est la déroute, pour les fonctionnaires qui ont dirigés l'ancien régime. Je pense que cette entité de Ramet, contrairement aux 2 autres, s'est montrée réactive et c'est peut être une des raisons du choix de la primauté de Ramet, par rapport aux deux autres villages (Yvoz et Ramioul). Tout en sachant, aussi que se trouve à Ramet, sans dénigrer les 2 autres villages, un personnnage important, pour le canton, Louis Buÿsens. On constate ci-dessous les signatures de l'acte:

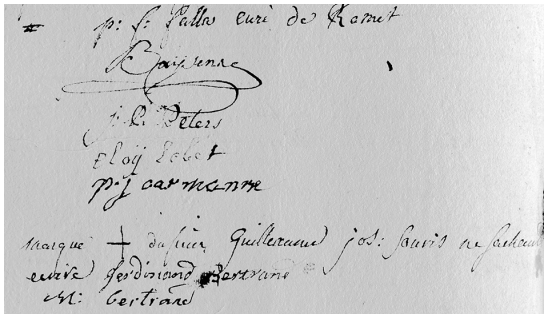
pr: f: Falla curé de Ramet
Carmanne
J.P. Peters
Eloy Lobet
pj carmanne
marque + du sieur Guillaume jos: Souris ne sachant
ecrire ferdinand Bertrand
et: Bertrand

QUAND PEUT-ON ESTIMER LOGIQUEMENT, LA FUSION DES 3 VILLAGES DE IVOZ, RAMET ET RAMIOUL ?

Je lis dans «la réforme de l'état belge, par Robert Sevrin» : « ***Le problème de la fusion des petites communes a été posé dès le*** **22 prairial an VIII** (11 juin 1800)***, par une circulaire imprimée que le*** **ministre de l'Intérieur**, ***L. Bonaparte, a envoyée aux préfets des départements. Dans cette lettre sont évoqués les cas de faubourgs à réunir aux villes qu'ils entourent, de petites communes à rattacher à d'autres plus considérables ou de communes peu populeuses et très rapprochées à fusionner.*** » J'ai une copie des premières délibérations de la nouvelle entité. La première dont je vous parle, est datée du 25 fructidore an VIII (soit le 12/09/1800), début, pour moi, d'une gestion vraiment commune de l'ensemble des trois anciennes entités sous l'appellation de **RAMET ET DÉPENDANCES**. La délibération n° 1 réalisée à cette date, est signée par différentes autorités des anciennes communes, à l'ancien régime. Par contre, le premier conseil municipal et la prestation de serment des conseillers n'aura lieu que le **14 DÉCEMBRE 1800**, j'en parlerai plus loin. «J.J. Nizet est pour moi le notaire des lieux» qui signe pour/avec «Kinable maire».

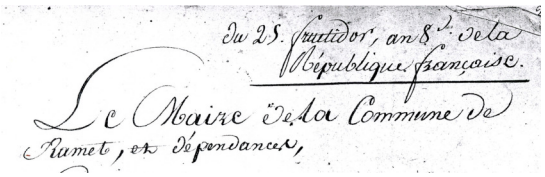
du 25. fructidor, an 8.e de la
République française.
Le Maire de la Commune de
Ramet, et dépendances,

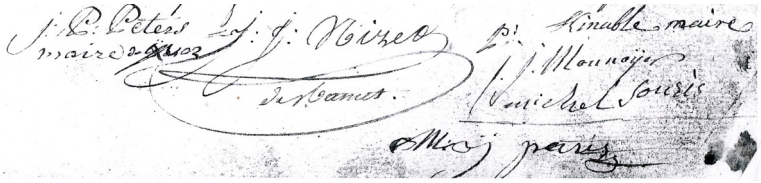
J.P. Peters 1.er j. Nizet pr. Kinable maire
maire
de Ramet.
J. Mounaÿer
Michel Souris
Moy parens

Cette première délibération, en septembre 1800, concerne uniquement la perception des contributions directes, notamment l'adjudication y relative. Ce procès-verbal est encore signé, par certaines des élites des 3 anciennes entités. Il y a une volonté ou nostalgie de montrer que l'on est ... de l'ancien village de ... tout en gérant ensemble, les 3 villages !

Je constate qu'un certain **JEAN PIERRE PETERS** se déclare « *maire d'Yvoz* ». C'est, le même personnage, déjà signataire à la première assemblée du 17 août 1794. Comme c'est le DERNIER BOURGMESTRE D'YVOZ à l'ancien régime, je vais vous décrire sa famille « nombreuse »:

Sur le cadastre primitif, dans le classement alphabétique des matrices : on cite un «Jean Pierre Peters» du moins, on parle des héritiers. Ceux-ci possèdent encore une terre sur Yvoz près de la croix Saint-Hubert. Jean Pierre Peters avait-il de son vivant, une habitation sur Yvoz qui a été revendue par les héritiers ?

J'ai trouvé sur différents sites de généalogie des indications sur cette famille. J'ai vérifié autant que ce peu, car les registres paroissiaux sont bien difficile à lire et surtout incomplets. Plusieurs registres sont disparus à la cure de Ramet, et ne se retouvent pas aux archives de l'Etat ou de l'Evéché (j'ai vérifié aussi, près du curé actuel).

Voici, ce que me semble être la famille PETERS-MOUTON

JEAN PIERRE PETERS, baptisé le 11 mars 1755 à Urmond, Limburg, Pays-Bas. Décédé à Ramet, entre 1815 et 1831 - date de décès de son fils Charles et l'acte de décès de son épouse en 1831, déclarée veuve). Autant sur Seraing que Ramet, je ne trouve pas le décès de Jean Pierre ! Peut-être est-il décédé aux Pays Bas, il avait encore de la famille à Urmond ?

Marié avec MARIE CATHERINE MOUTON dont les enfants du couple, sont baptisés, soit à l'église de Seraing (VSL), soit à Ramet, tout en étant né au domicile du couple, sur Yvoz :

- en 1779 - PIERRE JOSEPH MARTIN PETERS baptisé au Val, le 26 septembre (et non 1780 comme certains le cite (acte de bapt. à l'appui) - la même erreur c'est produite en 1830 dans un document fourni aux autorités par Louis Buÿsens - Il est à ce moment de la naissance de la Belgique 1er assesseur, soit 1er échevin.
- en 1780 - Guillaume Renier, baptisé à Seraing, le 25 septembre
- en 1782 - Renier Guillaume, baptisé à Seraing, le 10 février
- en 1783 - voir plus bas (Charles Joseph François, le 4 septembre à Seraing)
- en 1785 - Edmond François, baptisé à Seraing, le 14 avril
- en 1786 - Marie Catherine (décédée en 1846)
- en 1788 - Marie Hélène Aldegonde, baptisée à Ramet le 12 mars (décédée en 1814)
- en 1789 - Marie Hélène Apoline Joseph, baptisée à Ramet le 1er septembre
- en 1791 - Pierre François Joseph, baptisé à Seraing, le 27 janvier
- en 1793 - Marie Catherine Rosalie, baptisée à Ramet, le 19 août 1793 décédée en 1878 (épouse de Pierre Mouton)

A cette liste vérifiée, provenant d'un site généalogique (acte de baptème et décès à l'appui), vient s'ajouter Charles Joseph François Peters, célibataire, décédé en 1815, le 27 février à Ramet âgé de 32 ans, donc né en 1783. Son acte de baptème, à Seraing réalisé le 4 septembre 1783. il est bien déclaré fils de Jean Pierre Peters et de Marie Catherine Mouton, tous les deux vivants à ce moment.

Hypothèse : Le décès de Charles en 1815 intervenu à leur domicile à Yvoz et (près) de chez Benoit Guilmot, voisin du défunt. Cette acte de décès, nous donne 2 indications, la famille Peters-Mouton habite bien Yvoz et on peut la situer près de l'assesseur et Secrétaire de la mairie Benoit Guilmot, certainement rue Vinave.

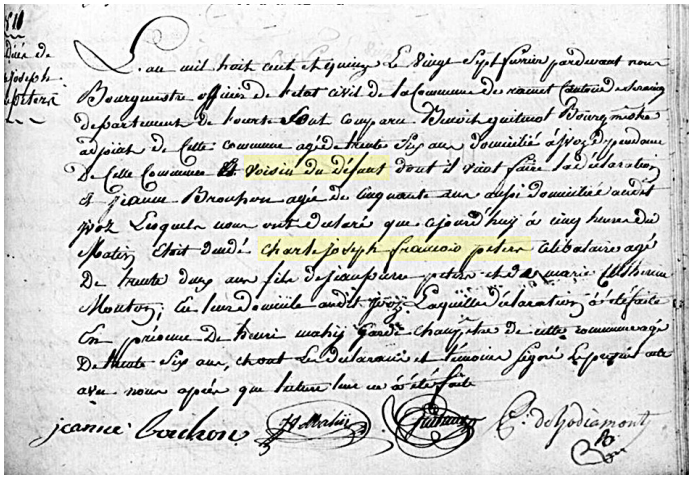

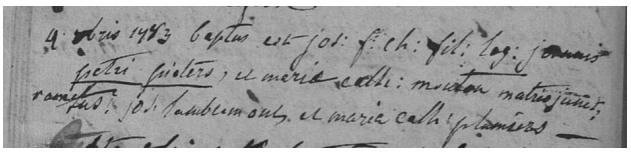

L'acte de baptème (au dessus) et à gauche l'acte de décès de Charles Peters (source AEL). L'acte de décès est signé par Benoit Guilmot, voisin témoin du décès et par le bourgmestre Pierre De Hodiamont, Baron. A noter également que les Peters-Mouton avaient un domestique (témoin à l'acte de décès de la fille en 1814)

Au sujet de Marie Catherine Mouton : elle a été baptisée le 4 septembre 1760 - paroisse Saint Pierre à Ramet, décédée le 2 avril 1831 à Ramet, à l'âge de 70 ans (Parents : Guillaume Bernard Mouton 1706-1781 & Marie Catherine Plumier 1707-1790).

LA PRESTATION DE SERMENT DU 14 DÉCEMBRE 1800 DU CONSEIL MUNICIPAL

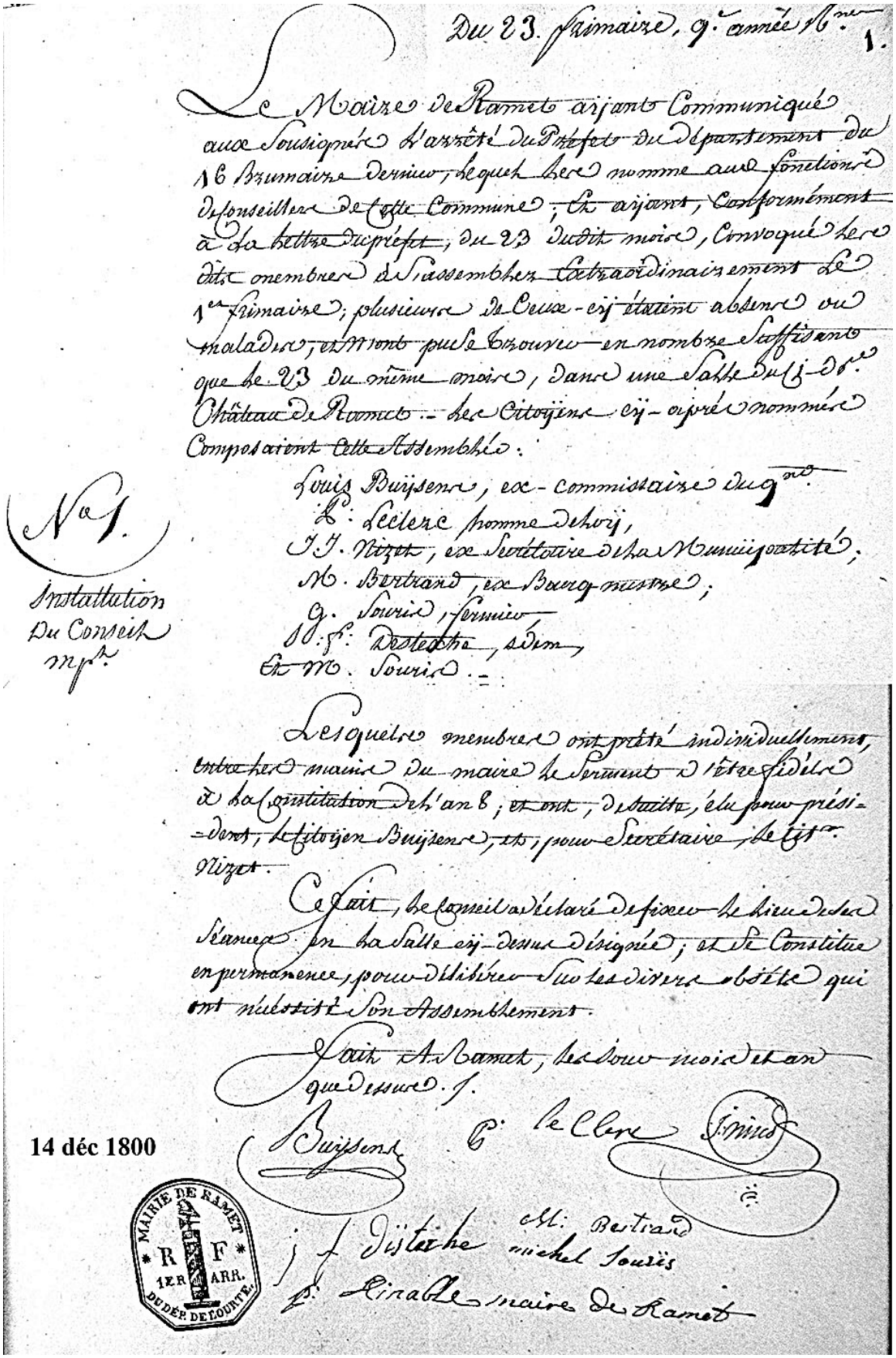

Délibération du 14 décembre 1800, prestation de serment des nouveaux conseillers municipaux. (source AEL)

Cette prestation de serment, nous donne quelques indications :

1) la réunion a lieu dans une salle du château de Ramet (d'après une autre délibération, elles se tiendront dorénavant à cet endroit). On peut supposer que le château, au moment de la première partie de la période française n'avait plus, régulièrement des occupants ! Je trouve mention, bien après, du propriétaire Michel Lhoest, . Cet état est confirmé dans un recensement des propriétaires des maisons de Ramet (ancien village). Ce resensement est réalisé le 16 nivose an 10, soit le 6 janvier 1802. Il ne comprend pas la mention du château de Ramet, même si l'on cite d'autres biens importants appartenant aux Dehodiamont, Buysens et bien d'autres.

2) Les membres qui ont fait partie du conseil municipal, en premier temps, sont connus, sauf un, dont la mention ne figurera pas, par après ... un homme de loi, P. Leclerc, dont je n'ai pas trouvé trace...

Par contre, il est temps de parler du premier magistrat de la nouvelle entité de Ramet (et dépendances)

PIERRE KINABLE, CHARRON , 1ER BOURGMESTRE DE RAMET ET DÉPENDANCES

C'est à la présentation de sa démission, du 26 vendémiaire de l'an 11 (18 octobre 1802) , qui me donne déjà des indications, sur le personnage, il écrit :

« *Depuis cinq ans citoyen Préfet, j'administre successivement la charge d'agent et de maire de cette commune et depuis cette époque je n'ai cessé de négliger mes propres affaires ...* ». On peut ainsi affirmer qu'il a été désigné depuis 1796-97, comme agent du pouvoir français, et qu'il a été nommé, par le préfet, maire de la nouvelle entité. C'est entre juin et septembre 1800, que l'on observe sa première signature, comme Maire de Ramet (voir plus haut). Cela sous entend qu'il avait la confiance des autorités françaises et des représentants du peuple liégeois. Dans des écrits, notamment celui de Adolphe Borgnet sur la révolution liégeoise, on cite un Kinable sans préciser le prénom. Avant d'être désigné comme maire de la nouvelle entité, il a donné des directives aux anciens bourgmestres de l'ancien régime comme Henri Gérard à Ramet, Servais Bertrand à Ramioul et Jean Pierre Peters à Yvoz.

Maintenant qui est ce personnage ? J'ai eu des doutes, en me demandant si j'avais bien trouvé le «Kinable» dont mention dans les actes, il me fallait des preuves irréfutables. Sa signature, dans certains actes d'état-civil, concernant sa famille, me confirme que le personnage que je vais vous décrire est bien le Pierre Kinable, premier maire de la nouvelle entité de Ramet et dépendances. Comme référence d'un Kinable : **acte de décès du 12 décembre 1843 de Pierre Kinable, 87 ans, né et domicilié à Yvoz, fils de Constant Kinable et de Marie Thérèse Duchamps et veuf de Marie Jeanne Souris.**

On trouve sa signature dans :

- l'acte de mariage de son fils, en date du 25 novembre 1808. Charles Constant Kinable avec Marie Elisabeth Demblanc. On y fait mention que Charles est le fils de Pierre Kinable et de Marie Jeanne Souris.

Pierre Kinable signe cet acte ainsi que lors de la naissance de son premier petit-enfant: Pierre Joseph Kinable né le 17 mars 1809, fils de Charles Constant Kinable, charron de profession, et de Marie Elisabeth Demblanc. En comparant les signatures, on ne peut douter de l'identité du personnage à identifier. Voici 2 signatures des actes d'EC et 1 d'une délibération officielle. C'est bien la même personne.

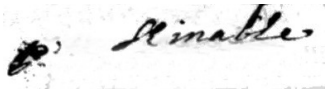
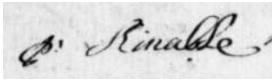
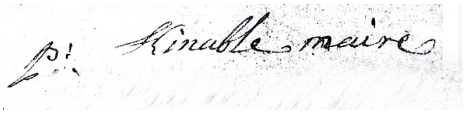

PIERRE KINABLE baptisé le 19 juin 1756, décède à Yvoz, le 11 décembre 1843 à l'âge de 87 ans

Son épouse MARIE JEANNE SOURIS est difficile à situer, car je ne possède que son acte de décès, du 1er avril 1820, malheureusement sans précision de ses parents ou de son âge. Les registres paroissiaux de mariage sont inexistants aux archives (disparus ?). Tout ce que je sais c'est que le témoin, au décès, est Michel Souris, aubergiste à Yvoz, son cousin germain (note : Un cousin germain désigne un cousin avec qui l'on partage un grand-parent). une 2e information m'apprend qu'ils sont voisins sur la dépendance d'Yvoz.

Les enfants de ce couple : Ils ont eu au moins 9 enfants

CHARLES CONSTANT KINABLE 1784 - 1861

- Baptisé le 14 mars 1784, décédé le 5 février 1861 à Yvoz, à l'âge de 76 ans, charron
- marié le 25 novembre 1808 avec Marie Elisabeth Demblan(c)

MATHIEU JOSEPH 1786 - ?

- baptisé le 10 avril 1786. Il est renseigné comme Charron

MARIE THÉRÈSE - 1788-1843 Mariée le 16 avril 1815, Ramet, avec Henri Joseph Demblanc 1787-1845

GUILLAUME JOSEPH 1790 - ?
CHARLES JOSEPH 1792- ?
PIERRE JOSEPH 1794 - ?
- marié le 20 février 1819, Ramet, Liège, België, avec Marie Joseph Delpiedsente 1797- ?
MICHEL vers 1796 -1818
NICOLAS JOSEPH 1798-1876
- marié le 22 novembre 1825, Ramet, Liège, België, avec Maria Catherina Josepha Wilmet 1801-1869
LOUIS JOSEPH né le 13 messidor an 12 (2 juillet 1804) décédé en1877
- marié avec Catherine Lesire †1877

Pour situer cette famille sur Yvoz, j'ai effectué des comparaisons avec les plans primitifs du cadastre en 1826, et des vraisemblances, comme la proximité du cousin germain Michel Souris et son intervention comme témoin dans beaucoup d'actes qui concernent les Kinable. Il me semble, pour le moment, évident que tous ces personnages se situent sur le Vinave et dans les maisons en pierres calcaires situées près «du jeu» du village d'Yvoz. Sur le plan ci-dessous, la propriété de Michel Souris, aubergiste est liséré en rouge. Celle d'un certain Kinable JP est lisérée en bleu. Il est possible que ce soit l'immeuble qui ait abrité les différents «Kinable» charrons de métier. C'était des artisans spécialistes du bois et du métal. Ils concevaient, fabriquaient, entretenaient ou adaptaient, réparaient les véhicules avant la motorisation,

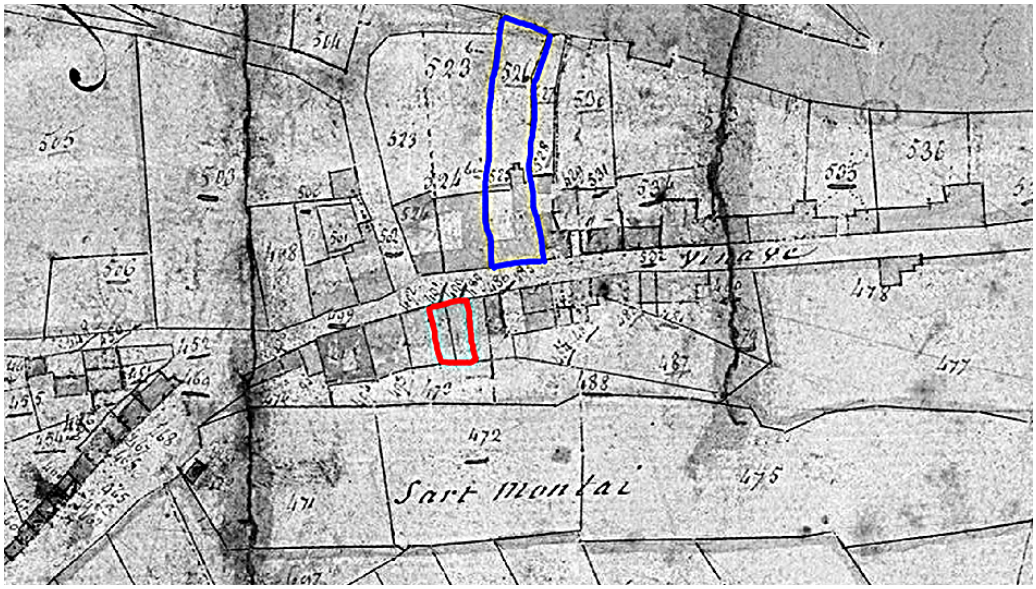

Extrait du plan cadastral primitif -1826
rue Vinave.
Habitations supposées de Michel Souris, aubergiste (2 maisons) en liséré rouge.
et une habitation au nom d'un Kinable (père et fils Charron), en liséré bleu
- sources AEL

Le maieur Kinable Pierre a laissé des traces de gestion, au sein des délibérations de la période française. Délibérations que j'ai pu analyser :

- le 29 fructidor, an 8 (soit le 16 septembre 1800), *« considérant que ses affaires de famille et surtout les devoirs de sa profession, le mettent dans l'impossibilité asolue de remplir seul les besognes de la Mairie et qu'il est urgent de nommer un aide, aux frais de la commune, chargé de seconder le maire ...»*, c'est ainsi que le camarade Nizet, secrétaire en chef du canton de Seraing est nommé secrétaire de la mairie de Ramet, à dater retrospectivement du 1er fructidor dernier (soit le 19 août 1800). Pas de prénoms cités. Il y a des Nizet sur Ramet (passeur d'eau - commerçant - journalier ...) et aussi sur Seraing. Il est par conséquent, impossible pour le moment, de dire qui est ce "camarade Nizet" qui va recevoir un salaire mensuel, de 15 frs. Il y a cependant un Jean Joseph Nizet qui a été greffier de Ramet et notaire ... c'est peut-être lui ?
- le 5 ventose de l'an 10 (soit le 24 février 1802) on installe un adjoint au maire. « *Jean Guillaume Abraham, ancien mayeur de Ramioule et membre du conseil de la commune de Ramet...»* remplace comme adjoint du maire, Mathieu Graindorge qui a été démis (révoqué) de ses fonctions - (il habitait aussi le village de Ramioul qui s'écrivait aussi Ramioule, Ramioulle).

Il y a eu des frictions entre les anciennes entités d'Yvoz, Ramet et Ramioul, mais c'est particulièrement avec cette dernière qui était une seigneurie, de la famille Hemricourt.

JEAN GUILLAUME ABRAHAM est né le 28 octobre 1745 (Ivoz-Ramet). Il est décédé le 22 février 1804 à Ramioul, à l'âge de 58 ans. On le renseigne comme cultivateur. Il est le fils de Gilles Joseph Abraham 1709 - ? et de Catherine Warnant. Il s'est marié le 20 juin 1765 à Seraing, avec Marie-Elisabeth Abri 1748-/1813 dont 11 enfants. (voir les sites de généalogie)

J. G. Abraham, maire adjoint, avec la contre signature du maire Pierre Kinable, procède le 21 et le 24 germinal an 10 à la nomination d'un pâtre pour Yvoz (le 21) et Ramet (le 24). En dates actuelles c'est le 11 avril et le 14 avril 1802.

Il s'agit bien de garder les bêtes à cornes des propriétaires dont les listes suivent. Opération très ancienne, pratiquée dans les deux anciens villages. C'est l'action de "herder"[4].

Voici le règlement utilisé dans les 2 cas (avec l'écriture de l'époque) : Les deux ordonnances sont accordées par le citoyen Labozie, conservateur des bois et forêts et signé par Michel de Mainville, garde géneral forestier au cantonnement de la Neuville.

POUR YVOZ

1° - Le citoyen Jean Donnay, âgé de 23 ans, habitant de cette commune est nommé pâtre d'Yvoz;

2° -Il ne pourra prendre à garde, aucune bête à corne qui ne soit revêtue de la marque ***et ne soit munie d'une clochette au cou***;

3° - Le nombre des bêtes qu'il aura à garde est fixé et spécifié, selon l'état dressé par le Maire et approuvé par le garde général. il sera remis au pâtre copie de cet état, et il ne pourra prendre d'autres bêtes à herde que celle y désignée;

4° - La Herde se rassemblera tous les jours matin, sur la place à Yvoz, et sera conduit au pâtre par la Grand Route;

5° - Le pâtre ne pourra laisser paitre que dans les tailles "déssensables (?)***" , telles qu'elles lui seront désignées chaque année par le garde général*** (forestier)***;***

6° - Il sera responsable de toute contravention ou dispositif de l'ordonnance de 1669[5]***, dont copie lui sera remise, ainsi que tous dommages qui viendraient à résulter de sa faute;***

7° - Aucun habitant qui fait ou viendrait à faire commerce de bêtes à cornes, n'aura le droit de "pahir"(herder);

8° - Le pâtre recevra du propriétaire, cinquante centimes par mois en raison de chaque vache et trente-cinq centimes aussi mensuellement pour chaque génisse;

9° - ***La moitié se payera anticipativement le premier du mois et le restant au trente suivant***

POUR RAMET

1° - le Citoyen Jacques Hyzette, âgé de 27 ans, habitant cette commune est nommé pâtre de Ramet;

2° -Il ne pourra prendre à garde, aucune bête à corne qui ne soit revêture de la marque ***et ne soit munie d'une clochette au cou;***

3° - Il ne pourra dépasser le nombre de bêtes qu'il aura à garde; Il en sera dressé un état par le Maire, lequel visé par le garde général forestier, sera remise au pâtre pou s'y conformer ;

4° - Le pâtre ne pourra laisser paitre que dans les tailles "déssensables (?)***" , telles qu'elles lui seront désignées chaque année par le garde général*** (forestier)***;***

5° - idem 6 de l'ordonnance pour Yvoz

6° - Tout habitant qui fait ou viendrait faire commerce de bêtes à cornes sera "exclu" du droit de herde

7° - idem 8 de l' ordonnance pour Yvoz

Le mode de payement de Ramet différe de celui d'Yvoz

8° - La moitié se payera anticipativement avec un pain de quatre livres, selon les anciens réglements et le restant au trente du mois; Lequel pain une seul fois à donner chaque année.

Avant d'adorder les listes des propriétaires, pour les 2 anciens villages ... imaginez un troupeau d'une centaine de bêtes partant d'Yvoz (pour moi elles devaient partir du wériha qui est maintenant appelé «sur le jeu») en direction du village de Ramet. Le silence naturel, à cette époque rompu par le bruit des clochettes, ou le chant du coq ! (pas de voiture, ni surtout de moto)

---

(4) - extraits du fascicule : "chronique archéologique du pays de Liège" (1930) - «... avait pour but de confier, à un des habitants du village, la garde des bestiaux conduits, en commun, en pâture. Celui qui assumait cette charge était appelé « herdji » (sans doute du flamand herder = pâtre). L'organisation de cette pâture en commun fut nommée « herdjièdje ». Ces associations communales existaient un peu partout, mais surtout là où les terrains communaux étaient particulièrement étendus, ...»

(5) L'ordonnance rendue par Louis XIV en août 1669, tout en reprenant bon nombre de dispositions antérieures, constitua le premier code forestier moderne français, modèle de sagesse et de clarté, qui n'a pratiquement pas eu d'équivalent depuis et a largement inspiré l'ordonnance de 1827 en France ... C'est son ministre Colbert et son adminsistration des finances qui entrepris une réformation générale des eaux et forêts pour aboutir à l'ordonnance rendue par Louis XIV. - *Michel Antoine, Conservateur aux archives nationales françaises*
Cette ordonnance a perduré sous la république et l'empire et à servi de modèle de base, pour notre code forestier belge puis wallon.

ETAT DES HABITANTS D'YVOZ QUI ONT DONNÉ LA DÉCLARATION DES BÊTES À CORNES QU'ILS ENTENDENT DE METTRE À HERDE AVEC SPÉCIFICATIONS DES DITES BÊTES

Prénom et Nom propriétaires	nbre de vaches	nbre de génisses
P. Deschamps	1	1
François Mouton	3	1
Martin Gillay	1	-
P. Honnay	1	-
N. Lassaut	1	-
Mathieu Renson	2	1
Veuve Gilles Honnay	2	-
Veuve Sonvaet	1	-
J. Bertrand	1	-
Joseph Honnay	1	1
Joseph Douhaer	1	-
Simon Douhaer	1	-
Thiry Beaufort	1	-
Eustache Beaufort	1	-
Michel Porta	1	-
M. Hubart	1	-
Henry Gérard	-	1
N. Simon	1	1
Cornelis Jacques	1	-
N. Jacques	1	-
P. Bouillon	1	1
B. Detilleux	1	-
Paschal Bearfort	1	-
J. Dielpièsente	1	1
Veuve Beaufort	2	2
Joseph Bertho	3	1
Joseph Donnay	1	1
Brouxhon	2	-
La veuve Douhaer	2	-
Joseph Thiry	1	-
Wery Thiry	1	-
Thiry Delpiesente	2	1
Henry Delpiesente	1	1
Anne Thiry	1	1
Hubert Bouillon	1	1
La veuve Donnay	3	-
Pierre Detilleux	3	-
Antoine Beaufort	3	-
A Beaufort	3	1
Melchior Graindorge	1	-
Jacques Brouhon	1	-
Antoine Dewalt	1	-
Toussaint Mouton	1	-
A. Godelet	1	-
P. Peters	4	3
Michel Souris	11	3
P. Kinable	1	-
	80 vaches	24 génisses

en réalité 77 vaches (l'addition n'était pas juste (?) ou il manque un personnage sur cette liste que j'ai trouvé aux archives (AEL)

Une deuxième liste existe, celle pour les habitants de Ramet, la voici :

Wathieu Latour	-	2
Marie Catherine Charlier	2	1
J.L. Carmanne	1	1
Hubert Beaufort	1	-

La veuve Lespinace	1	1
Joseph Delbrouck	1	-
Antoine Bertho	-	1
Joseph Paquot	1	-
Antoine Geoiris	1	-
B. Demany	2	1
Lambert Jacquet	1	1
C. Galland	1	-
Remy Galland	1	-
Leonard Paquot	2	1
Etienne Moray	1	-
J.J. Beaufort	2	-
Jean Longdot	1	-
Henry Eloy	1	-
Joseph Beaufort	2	-
Pierre Alexandre	1	-
Joseph Crespin	1	-
Antoine Beaufort	1	-
Jacques Hyzette	2	-
G.G. Souris	-	3
Totaux	27 vaches	12 génisses

LA BARRIÈRE DE PERCEPTION (OCTROI) ENTRE YVOZ ET RAMET

Voilà un sujet qui méritera d'être approndi par de nouvelles recherches dans les archives.

Dans une délibération du 12 vendémiaire an 11 soit le 4 octobre 1802, Pierre Kinable, maire de Ramet a exécuté la décision du préfet d'installé dans la ferme (bail à ferme) de la barrière d'Yvoz, pour l'an 11, le camarade Jean Smet, adjudicataire de celle-ci. Cette barrière était un lieu de péage autorisé, un octroi se faisant quand on passait d'une zone à une autre. La plupart du temps, elles étaient la résultante de la situation qui prévalait avant 1795. Du temps de l'existence de la Principauté de Liège. C'est la délibération suivante qui nous donne plus de renseignements : un inventaire du bâtiment, meubles et effets de la barrière d'Yvoz.

- une maison, chambre

- la moitié ou le débris d'une grille, en fer, servant à la Barrière

- un bar de fer, long de 3 mètres pesant environ 30 livres qui remplace la moitié de la grille qui manque.

Lesquels meubles sont estimés valoir 100 frs.

Pierre Kinable démissionne, comme nous l'avons vu, le 18 octobre 1802.

L'an 11 de la république française, le 5 Brumaire, soit le 27 octobre 1802 intervient l'installation du nouveau maire en séance du Conseil municipal. C'est le Préfet qui commissionne Louis Buÿsens, an date du 29 vendémiaire (21 octobre) et qui par arrêté, charge l'adjoint en place, Jean Guillaume Abraham, de l'installation, ainsi de la prestation de serment.

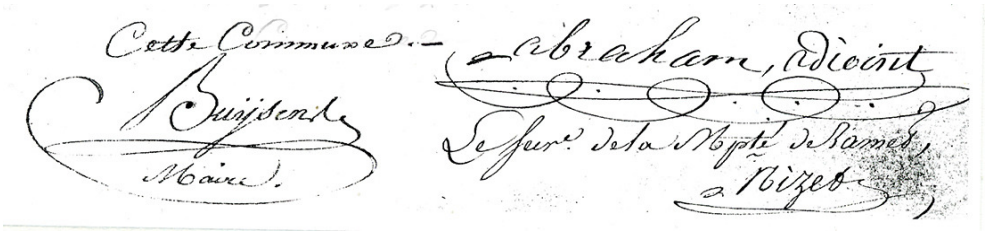

Buÿsens, Abraham et le secrétaire de la municipalité Nizet signe cette délibération.

Ce même jour, Louis Buÿsens, le nouveau maire invite par écrit, Pierre Kinable, à lui remettre pour le lendemain, le 28 octobre, jour de l'inventaire, les registres, papiers et effets concernant la qualité de maire.

On peut dire que ce nouveau personnage, propriétaire à Ramet, est nettement, plus «averti» de sa fonction municipale. J'ai d'ailleurs pu le constater dans les registres, nettement mieux tenus. Jean Abraham écrit d'ailleurs au Préfet : «*... je vous présente en même temps, citoyen Préfet, le témoignage de la satisfaction et des remerciements du Conseil Municipal, évertué par la protection et l'aptitude du nouveau magistrat, ainsi que l'assurance de la joie communale, certaine d'une administration plus heureuse ...*»

LOUIS JOSEPH BUŸSENS

Il est baptisé le 26 mai 1758 à Courtrai (Kortrijk) (paroisse St Martin) et décédé à Ramet, le 23 juillet 1834, à 76 ans, toujours en fonction et c'est François Chefnay qui le remplacera.

C'est l'acte de mariage à Liège qui me donne des indications sur le baptême à Courtrai, de Louis Joseph. J'ai essayé de connaître ses parents, qui pour moi font partie des bourgeois de Courtrai. Pas de trace actuellement sur ce baptême ... d'ailleurs ses parents ne figurent pas sur son acte de mariage.

Il était l'époux de **ANNE MARIE CATHERINE MADELEINE DESOER**.

Le mariage a eu lieu à Liège, le 4 novembre 1788, (paroisse St Adalbert). Elle était la fille cadette de l'imprimeur Desoer bien connu (voir par après). Elle est née le 12 août 1762 à Liège (paroisse «Notre dame aux Fonts») et est décédée à Ramet, le 18 avril 1847, à l'âge de 85 ans. Ils ont eu 2 fils et une fille :

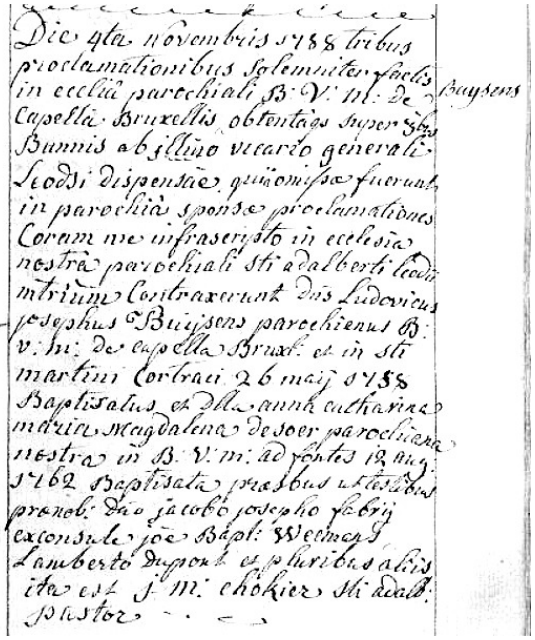

Acte de mariage du 4 novembre 1788 à Liège - paroisse Saint Aldebert - source AEL

- François Louis Edouard Buysens né à Bruxelles, le 25 septembre 1789. Il est devenu notamment, receveur des contributions à Stavelot, ainsi que Receveur communal.
  Il est décédé le 13 octobre 1848 - Stavelot , à l'âge de 59 ans. Marié avec Ernestine HUBERTY 1797-1882
- Félix Prosper Auguste Buysens né à Liège, le 7 février 1798 à Liège. Il est devenu receveur des contributions à Ensival.
- Sophie Catherine Adèle Buysens, née le 8 août 1799 à Ramet, mariée le 8 août 1831 à Ramet, à l'âge de 32 ans, avec Floréal Nicolas Joseph Magerotte (dont je parlerai plus loin), né le 18 avril 1801 à Roy (prov. de Luxembourg), décédé le 15 février 1864 à Roy à l'âge de 62 ans. Docteur en médecine.

Ils ont eu un enfant : Adolphe Félix Louis Magerotte né à Ramet, le 13 mai 1832 et y marié, le 23 mai 1870, avec Marie Catherine Elisa Gelman. Un des enfants de ce couple, une fille c'est mariée avec Georges Crespin (famille ayant eu aussi des représentants comme Conseiller communal, Echevin ou Secrétaire).

Louis Buÿsens apparait à Ramet dans un acte de 1794 (voir plus avant), il est à ce moment propriétaire à Ramet et certainement commissaire du canton. A sa nomination de Maire en 1802, il n'est plus commissaire, mais sera nommé, pars après, Président du Canton. Il a notamment été chargé de la création de l'inventaire des biens du Palais des Princes Evèques à Seraing, leur "maison de campagne !" Il existe un livre sur cet inventaire.

Sa belle famille : Desoer

Le patronyme Desoer est connu à Liège. La famille Desoer, sans doute originaire du Hainaut, s'installa à Liège (en provenance de Bruxelles) au milieu du XVIIIème siècle pour y ouvrir une imprimerie et une librairie. Le 12 septembre 1754, F.J. Desoer fut admis dans la bourgeoisie liégeoise. Il s'installa sur le Pont d'Île et c'est de là que naîtra ensuite la grande tradition d'imprimerie et d'édition de la famille Desoer jusqu'au XXème siècle. En avril 1764, F.J. Desoer obtint le privilège d'éditer la "Gazette de Liège", moyennant le paiement d'une somme de 500 florins, et c'est J.J. Fabry qui sera chargé de la partie rédactionnelle.

Ce portrait serait celui de F.J. Desoer ?

Jusqu'en 1794, la "Gazette de Liège" devint l'organe officiel de la Principauté, mais en 1788 le Prince-Evêque en retira le privilège à Desoer, en raison de l'opposition menée par Fabry envers lui.

Desoer créa alors un nouveau journal indépendant, la "Gazette Nationale", avant

de reprendre l'ancien titre en 1795, qui devint sous l'Empire, l'organe officiel du département de l'Ourte.
Le journal subsista jusqu'en 1940 sous les titres de "Journal de la province de Liège" puis "Journal de Liège"

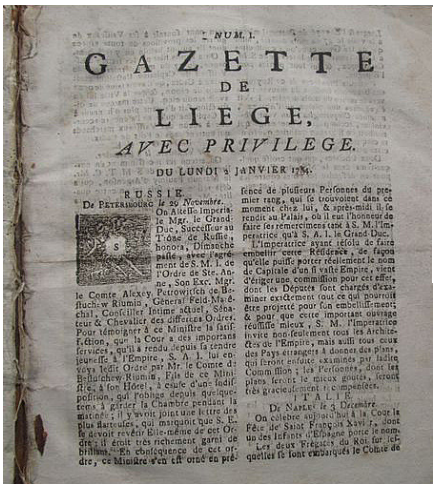

NUM. I.

GAZETTE
DE
LIEGE,
AVEC PRIVILEGE.

DU LUNDI 1 JANVIER 1764.

RUSSIE.

De Petersbourg le 20 Novembre.

On a reçu ici la nouvelle que le Grand-Duc, Successeur au Trône de Russie, a été honoré, Dimanche passé, avec l'agrément de S. M. I. de l'Ordre de Ste. Anne. Son Exc. Mgr. le Comte Alexey Petrowitsch de Bestuscheff Rumin, General-Feld-Maréchal, Conseiller Intime actuel, Sénateur & Chevalier des différens Ordres. Pour témoigner à ce Ministre la satisfaction, que la Cour a des importans services, qu'il a rendu depuis la rentrée de S. M. I. lui en-jeuvelle à l'Empire, S. A. I. lui envoya ledit Ordre par Mr. le Comte de Bestuscheff-Rumin, Fils de ce Ministre, à son Hôtel, à cause d'une indisposition, qui l'oblige depuis quelque tems à garder la Chambre pendant la matinée; il y avoit joint une lettre des plus flatteuses, qui marquoit que S. E. le devoit revêtir elle-même de cet Ordre; il étoit très richement garni de brillans. En conséquence de cet ordre, ce Ministre s'en fit orner en présence de plusieurs Personnes du premier rang, qui se trouvoient dans ce moment chez lui, & après-midi il se rendit au Palais, où il eut l'honneur de faire les remercimens tant à S. M. l'Impératrice qu'à S. A. I. le Grand-Duc.

L'Impératrice ayant résolu de faire embellir cette Résidence, de façon qu'elle puisse porter réellement le nom de Capitale d'un si vaste Empire, vient d'ériger une commission pour cet effet, dont les Députés sont chargés d'examiner exactement tout ce qui pourroit être projetté pour son embellissement; & pour que cette important ouvrage réussisse mieux, S. M. l'Impératrice invite non-seulement tous les Architectes de l'Empire, mais aussi tous ceux des Pays étrangers à donner des plans, qui seront ensuite examinés par ladite Commission; les Personnes, dont les plans seront le mieux goutés, seront très gracieusement récompensées.

ITALIE.

De Naples le 3 Décembre.

On célebre aujourd'hui à la Cour la Fête de Saint François Xavier, dont un des Infants d'Espagne porte le nom. Les deux Frégates du Roi sur lesquelles il sont embarqués le Comte de

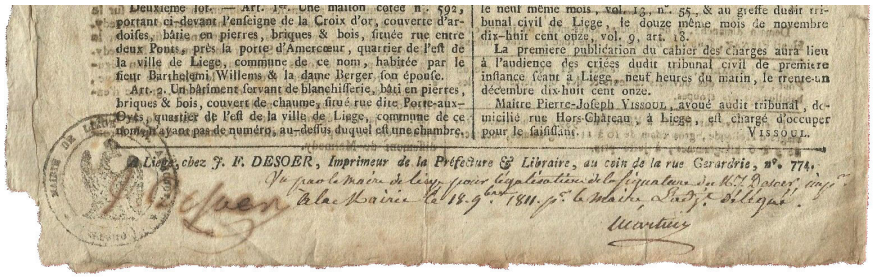

Deuxième lot. — Art. 1er. Une maison cotée n°. 592, portant ci-devant l'enseigne de la Croix d'or, couverte d'ardoises, bâtie en pierres, briques & bois, située rue entre deux Ponts, près la porte d'Amercœur, quartier de l'est de la ville de Liege, commune de ce nom, habitée par le sieur Barthelemi Willems & la dame Berger son épouse.

Art. 2. Un bâtiment servant de blanchisserie, bâti en pierres, briques & bois, couvert de chaume, situé rue dite Porte-aux-Oyes, quartier de l'est de la ville de Liege, commune de ce nom, n'ayant pas de numéro, au-dessus duquel est une chambre,

le neuf même mois, vol. 13, n°. 55, & au greffe dudit tribunal civil de Liege, le douze même mois de novembre dix-huit cent onze, vol. 9, art. 18.

La premiere publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal civil de premiere instance séant à Liege, neuf heures du matin, le trente-un décembre dix-huit cent onze.

Maître Pierre-Joseph Yssoul, avoué audit tribunal, domicilié rue Hors-Château, à Liege, est chargé d'occuper pour le saisissant.

YSSOUL.

A Liege, chez J. F. DESOER, Imprimeur de la Préfecture & Libraire, au coin de la rue Gerardrie, n°. 774.

ci-dessus : extrait du journal de la préfecture en 1811 (imprimerie Desoer) - source AEL

Ci-contre : Gazette de Liège en 1764, le journal n° 1 - source : internet

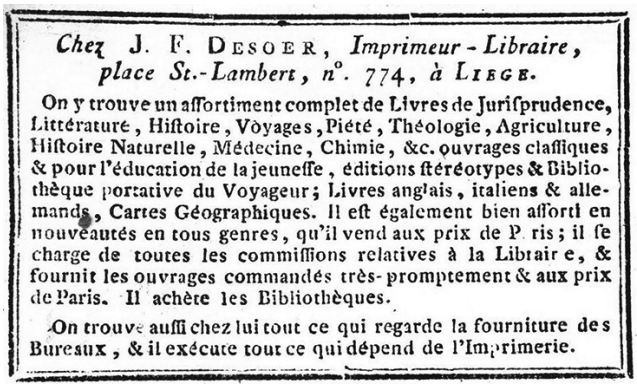

Chez J. F. DESOER, *Imprimeur-Libraire, place St.-Lambert, n°. 774, à* LIEGE.

On y trouve un assortiment complet de Livres de Jurisprudence, Littérature, Histoire, Voyages, Piété, Théologie, Agriculture, Histoire Naturelle, Médecine, Chimie, &c. ouvrages classiques & pour l'éducation de la jeunesse, éditions stéréotypes & Bibliothèque portative du Voyageur; Livres anglais, italiens & allemands, Cartes Géographiques. Il est également bien assorti en nouveautés en tous genres, qu'il vend aux prix de Paris; il se charge de toutes les commissions relatives à la Librairie, & fournit les ouvrages commandés très-promptement & aux prix de Paris. Il achète les Bibliothèques.

On trouve aussi chez lui tout ce qui regarde la fourniture des Bureaux, & il exécute tout ce qui dépend de l'Imprimerie.

Publicité pour l'imprimerie

Il est intéressant de consulter l'internet pour connaître les publications de Desoer, notamment sur les ouvrages historiques liégeois - publicité source internet

Une des possibilités, pour connaître les biens de la famille Buysens-Desoer a été de prendre les relevés de 1870, le plan Popp et ses matrices. Effectivement "la propriété", d'après les matrices cadastrales de ce moment, appartient à la fille Sophie Adèle Buysens, rentière. Je la retrouve lors du mariage de son fils en 1870, ou elle a donné son consentement. Elle est décédée le 20 juin 1878.
Voici les biens, situés rue Sompré.

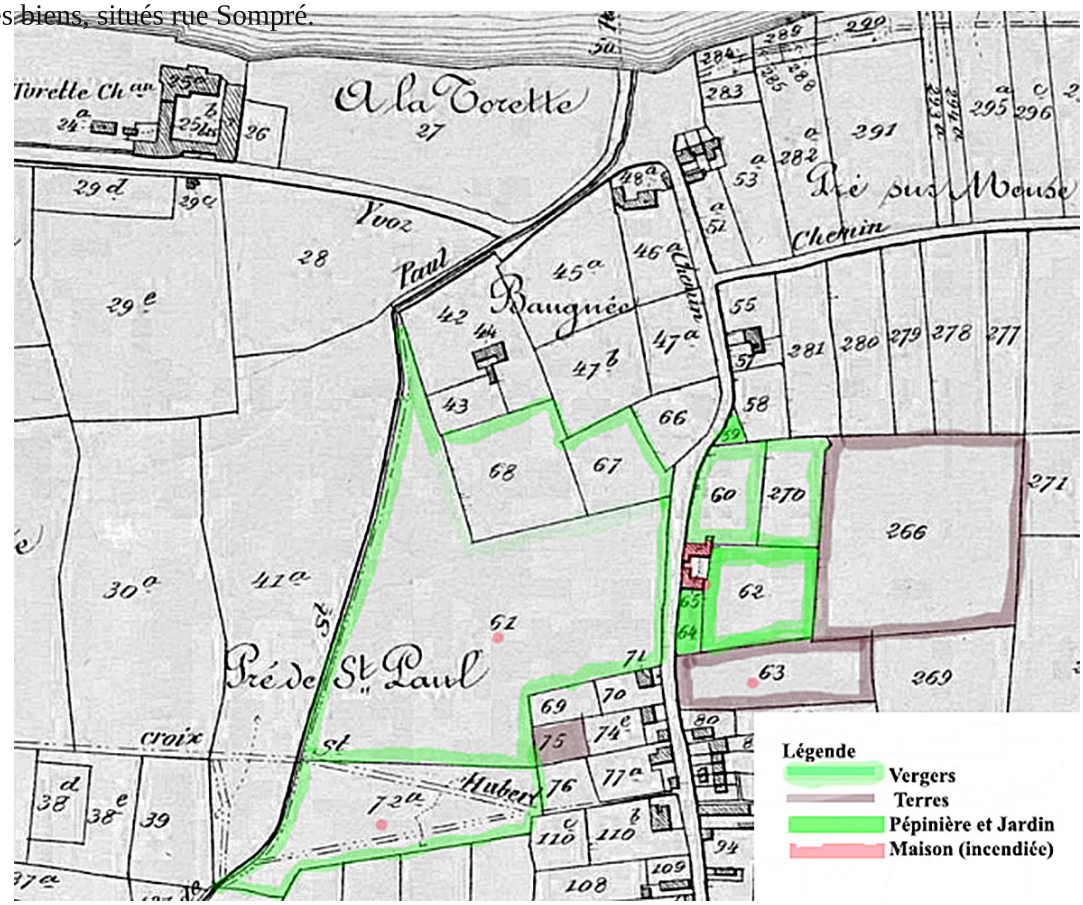

Extrait du plan Popp, 1870 - Je pense que les propriétés à gauche de la rue ont été vendues (en partie ?) fin du siècle, à Frédéric Nyst (article à voir dans le cahier sur l'entre deux guerres - 2e partie)

Les nouvelles autorités sous l'égide de Louis Buÿsens, sont déterminées à gérer, au mieux la nouvelle entité, Ramet et ses dépendances. Et cela ne va pas sans peine ...
A plusieurs reprises ils délibérent pour que les anciens magistrats remettre les documents en leur possession. Apparemment, volontairement ou pas, la situation est «cahotique» dans le chef des anciens bourgmestres. C'est ainsi qu'il y a délibération sur les comptes des citoyens Peters et Gérard.

Jean-Pierre Peters (dernier Bourgmestre d'Yvoz) ***« remettra, sous inventaire, au local des séances du Conseil Municipal, dans l'espace de trois jours, à partir de la signification des présentes »,*** notamment ***«le registre contenant les titres de diverses rentes»***. Le conseil considérant que la mairie d'Yvoz est supprimée ... il incombe au Conseil Municipal et à lui seul d'être dépositaire des biens détenus par l'ancienne commune.

Henri Gérard (dernier Bourgmestre de Ramet) remettra au Conseil Municipal des documents, mais celle-ci considérera : ***« après examen de ces pièces, que le citoyen Gérard ne produit qu'une farde de matériaux très obscures, sur lesquelles il s'agirait de dresser à la fois l'état de la gestion et l'apurement de la comptabilité*** » ...
Pour l'ancienne entité de Ramet, il y a notamment la recette de la vente des bois qui était à l'ancien régime, en partie, redistribuée aux habitants et à la collégiale de Saint-Paul.

Dans ces deux cas, il s'agit de sommes d'argent «en question». Si je me réfère aux pièces trouvées dans les archives de l'état, cela n'a pas été, sans peine, d'y voir clair dans les anciennes gestions. Peut-on supposer que la gestion d'une commune soit plus stricte qu'auparavant, ou tout simplement ce changement d'autorités, de la principauté à la république posent problèmes à certains ?
Voici,un extrait de ces délibérations (source AEL) :

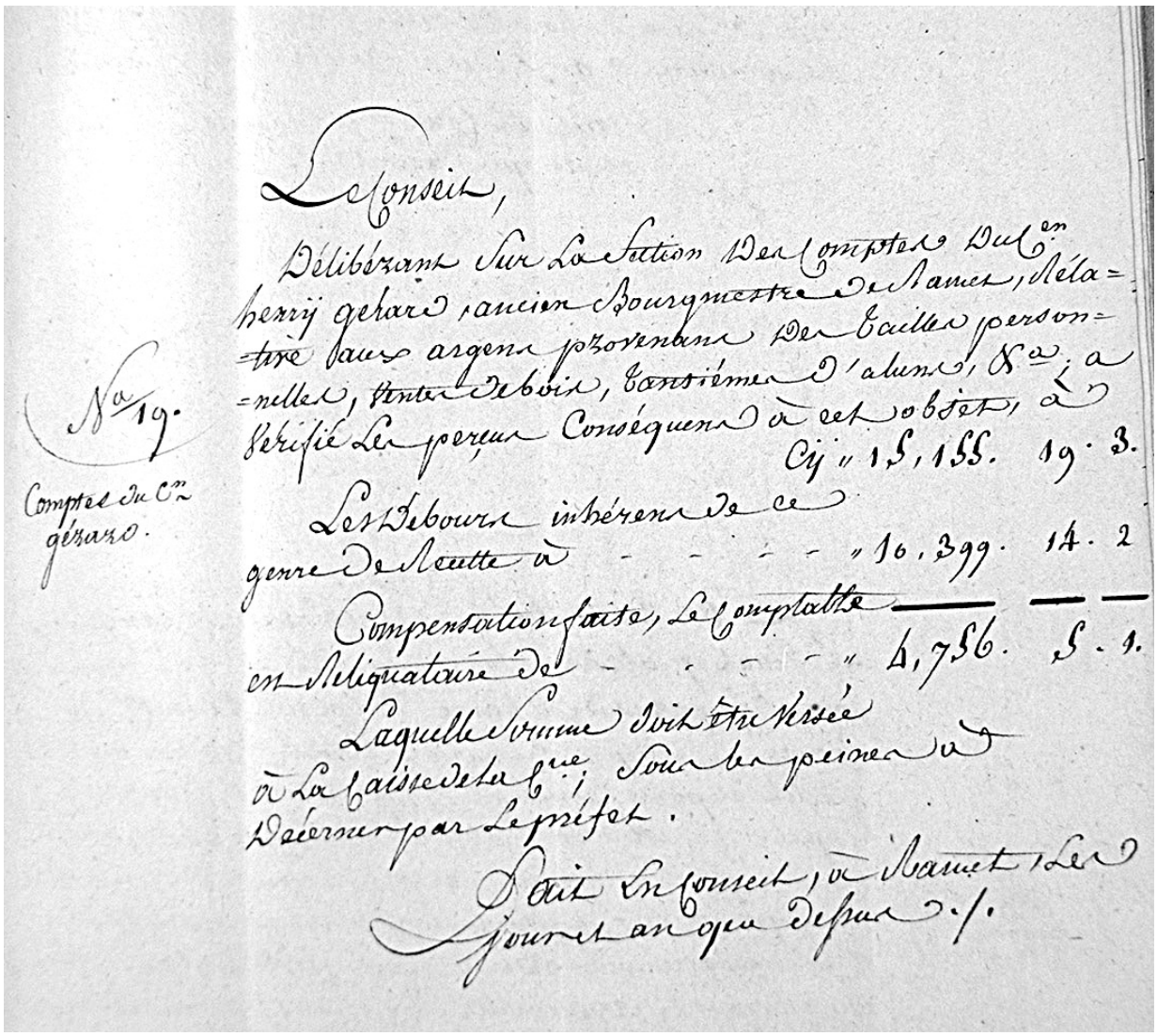

No 19.

Comptes du Cn gérard.

Le Conseil,

Délibérant Sur La Section Des Comptes Du Cn Henry gerard, ancien Bourgmestre de Ramet, Relatif aux argens provenans Des Baux personnelles, Vente de bois, Contiéme d'aluns, &c., a Verifié Les perçus Conséquens à cet objet, à

Cij " 15,155. 19. 3.

Les Debours inhérens de ce genre De Recette à - - - - - " 10,399. 14. 2

Compensation faite, Le Comptable en Reliquataire de - - - - - " 4,756. 5. 1.

Laquelle Somme doit être versée à La Caisse de la Cie, Sous les peines à Décerner par Le préfet.

Fait Au Conseil, à Ramet, Le Jour et an que Dessus. /.

Louis Buÿsens était partisan de la séparation de l'état et de l'église. cela implique le respect des nouvelles règles établies. Lors de ses prestations, comme Maire pendant la période française et Bourgmestre pendant la période hollandaise, plusieurs écrits sont marquants, je vous en recopie 2 de la période française :

lettre du 7 Brunaire an 11 (29 octobre 1802) sous le titre : Interdiction au Curé

Le Maire

Au Curé (note : il s'agit de Pierre-François Falla décédé le 15 mai 1810)

L'intérêt que je prends au repos et au bien être de mes administrés, me porte citoyen Curé, à employer des mesures ponctuelles pour l'exécution de la loi du 20 7bre 1792; relativement à l'état civil : voici les résultats de mes recherches à cet égard.

Comme administrateur et guide de mes administrés, je dois d'abord les éclairer sur les dangers auxquels ils s'exposent en négligeant de remplir les formalités prescrites, et pour constater leur existence et leur état; et je ne négligerai rien pour les convaincre du but des lois, et leur prouver dans toutes les occasions que les formes anciennes sont devenues insuffisantes.

1° D'abord, l'enfant qui n'a été que baptisé n'est et ne sera de sa vie, aux yeux de la loi et de la société, qu'un malheureux sans famille et sans nom : le collatéral le plus éloigné pourra toujours le dépouiller de l'héritage de ses parents.

2° les jeunes gens qui s'unissent en mariage sont sujet à de plus grands inconvénients encore: ce ne sont les cérémonies de l'église qui les tient civilement; mais bien l'acte que dresse l'officier public de leurs promesses réciproques. Tant que cet acte n'existe pas; leur union n'est qu'un Concubinage, qu'une insulte aux lois et aux moeurs. Les avantages que leur promettait cette union leur sont d'avance contestée par les lois et leurs enfants porteront toute leur vie la tâche d'illigitémité.

3° En négligeant de faire constater la mort d'un parent ou d'un voisin, ils s'exposent au soupçon odieux d'assassinat, et par conséquent, à être traduits dans les prisons et y gémir quelques fois, pendant plusieurs mois avant d'y faire reconnaître leur innocence.

J'ai peine à croire, citoyen Curé, que vous vous refusiez de vous prêter à la présente disposition, qui a pour but d'apaiser la tranquillité des familles, la conservation des propriétés des héritiers, prévenir la multitude de procès auxquels donnerait infailliblement lieu se défaut d'un acte de naissance, mariage et décès, et établir enfin votre propre repos.

Ainsi ne baptisez, ne bénissez aucun mariage, n'inhumez personne, sans qu'il vous soit remis préalablement un Billet de ma main qui vous annonce que les formalités civiles ont été remplies. Car en enterrant une personne sans que le décès ait été dument constaté, vous vous exposeriez à être poursuivi criminellement, ainsi que le fossoyeur, pour soustraction d'individus ; en donnant la bénédiction nuptiale à des gens non mariés conformément aux lois, vous autorisez un véritable concubinage; vous vous rendez coupable d'un délit contre les moeurs et vous exposez, par conséquent, aux peines portées au titre 2 du code pénal contre les fauteurs de débauche.

Unissons donc nos efforts, citoyen Curé, et n'oublions pas un instant qu'en magistrat et pasteur, nous devons ensemble tout employer pour assurer le repos et l'avantage de nos administrés. J'attends l'effet de ma demande comme une preuve de votre attachement aux lois et à l'ordre.

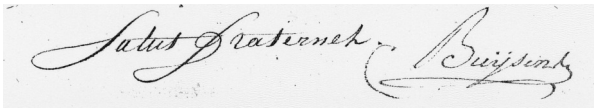

lettre du 11 brumaire an 11 de la république (2 novembre 1802) sous le titre : Recherches des registres de l'état-civil

Le Maire,

Au citoyen Curé. (note : il s'agit de Pierre-François Falla décédé le 15 mai 1810)

La loi du 20 7bre 1792, ainsi que celles y relatives on entendu, Citoyen Curé, que les registres de naissance, mariage et décès tenus par le curé jusqu'à la suppression de leur ministère à cet égard, fussent remis aux archives de chaque Municipalité.

En exécution de ce dispositif, vous devez avoir remis à l'officier public de l'état civil ces mêmes registres; et c'est de ce dernier que je devrais les récupérer. Mais j'éprouve au contraire, le désagrément de n'obtenir de mon prédécesseur (note : Pierre Kinable) qu'un faible débris, que de stériles raisonnement.

Ces circonstances citoyen, me font appréhender un désordre absolu dans les archives de l'état civil. Il devient trop funeste à l'intérêt des familles, trop répréensible à l'égard de l'auteur, que pour me dispenser un seul instant de faire toutes les recherches qui sont en mon pouvoir.

C'est pourquoi je vous invite préliminairement à comparaître devant moi après demain à 10 heures du matin, sur ce qui vous sera demandé relativement aux dits registres.

Je désire que vous vous justifiés promptement vu que vos explications me serviront de gouverne.

Salut fraternelle

Buÿsens

Louis Buÿsens recherche, tout azimut, les documents des anciennes communes. Il en est arrivé à menacer les anciennes autorités de poursuites au tribunal, car il a des difficultés avec certains ... Voici un exemple, ou nous apprenons que Eustache Beaufort était un ancien Bourgmestre d'Yvoz. Ce personnage serait peut-être un certain Eustache Beaufort, né vers 1734 et décédé en 1814, mais c'est à vérifier.

lettre du 22 brunaire an 11 (13 novembre 1802) sous le titre : RECHERCHE DES REGISTRES ET TITRES CONCERNANT YVOZ

Le Maire

au citoyen Eustache Beaufort, ancien Bourgmestre d'Yvoz

…« Je suis informé, citoyen, qu'invité différentes fois, par mon prédécesseur (Pierre Kinable) à lui remettre les registres & papiers concernant la ci-devant commune d'Yvoz, particulièrement les titres & payés des rentes à elle due, et dont vous fûtes en perception comme Bourgmestre. Vous n'avez jamais obtempéré à sa demande. ... Je vous préviens que si, dans le délay de 10 jours, vous n'avez pas rempli cette obligation, je dresserai procès-verbal de votre négligence, et adresserai au préfet, de qui je solliciterai votre traduction devant les tribunaux comme rétendeur d'effets publics,» … ainsi une gestion rigoureuse, au diapason avec les nouveaux codes issus de la republique française. Je pense aussi, par expérience de la fusion des communes de 1976-77 que les plus anciens villageois (dont la plupart des anciennes autorités) ont eu du mal à s'intégrer lors de la réunion des trois villages.

LES AFFAIRES COMMUNALES

Y a-t-il beaucoups de changements dans les sujets à délibérer, dans les décisions des autorités, à la période française, par rapport à l'ancien régime ? Pas vraiment, on parle toujours du pâtre et des bêtes à herder, des bois communaux, des réfections des chemins, des finances communales et de la perception des impôts ... mais aussi des relevés pour chaque année des conscrits pour l'armée de Napoléon.

Les archives liegeoise (AEL) contiennent des lettres de conscrits, datant de la période napoléonienne : « consultables en salle de lecture, ces témoignages poignants nous amènent à découvrir la conscription, l'instruction, les déserteurs, les filles que l'on courtise, les longues marches, la nourriture insuffisante, la solde impayée, le pillage et le massacre, la souffrance et la mort dans des hôpitaux mal tenus...». Je compte bien y consacrer un cahier historique si j'ai matière à en parler pour Ramet et ses dépendances.

FINANCES - CONTRIBUTIONS DES HABITANTS

Aussi bien sous la magistrature de Pierre Kinable ou des suivants, il a des contributions directes, des contributions foncières mais aussi par domicile ... Recettes permettant de libérer les sommes dues par la commune aux autorités françaises.

Malheureusement je n'ai pas retrouvé tous les tableaux créés à cette époque. Pour quand même examiner les familles existantes à cette période, voici ci-après, d'abord le tableau dressé le 16 Nivose, an 10 (le 6 janvier 1802) pour le village de Ramet :

« ETAT NOMINATIF DES PROPRIÉTAIRES DE LA COMMUNE DE RAMET, AVEC L'ÉNUMÉRATION DES MAISONS QU'ILS POSSÈDENT »

01- le citoyen **Wathieu LATOUR**	2	16- **Elisabeth DEPREZ**	1
02- **Guillaume Joseph SOURIS**	2	17- **Pierre CARMANNE**	1
03- **WÉRY** marchand	1	18- la veuve **REMOUCHAMPS**	1
04- la veuve **Joseph FORVILLE**	3	19- **Hubert JEUNEHOMME**	2
05- **Jean Joseph CHARLIER**	1	20- **Charles GILLIS**	5
06- Nicolas (de) **HODIAMONT**	2	21- **FALLA**, curé de Ramet	1
07- la veuve **MOREAU**	1	22- **Dieu Donné WILMET**	1
08- **Marie Catherine CHARLIER**	1	23- **FALLA** cadet	1
09- **Louis BUŸSENS**	1	24- veuve **Jean MORAY**	1
10- **Barbe DEPREZ**	1	25- veuve **J. J. NIZET**	1
11- **Jean Lambert CARMANNE**	2	26- **P.** (Pierre de) **HODIAMONT**	2
12- **Martin BERTRAND**	1	27- orpheline **Hubertine BEAUFORT**	1
13- **Hubert DEWANDRE**	1	28- **Hubert BEAUFORT**	1
14- **Toussaint NASSOGNE**	3	29- **Jeameton CRESPIN**	1
15- **Pierre NIZET**	1	30- **Dieu Donnée CHARLIER**	1

31- veuve **Lespinace**	1	47- **Catherine Lobet**	1
32- **Joseph Delbrouck**	1	48- **D. D. Beaufort**	1
33- **Antoine Bertho**	1	49- veuve **Arnold Plenus**	1
34- **Pierre Lange**	1	50- **Fassin**	1
35- **Elisabeth Jeoiris**	1	51- **Servais Tombeur**	1
36- enfant **Antoine Jeoris**	1	52- **Jean Longdoz**	1
37- **Lambert Jacquet**	2	53- **Chefnay** (Jean-Pierre)	1 (le père de François)
38- **Charles Galand**	1	54- la veuve **M. Crespin**	1
39- **Remy Galland**	1	55- **Pierre Jacquemin**	1
40- **Leonard Paquot**	1	56- **Joseph Jeune Homme**	1
41- orphelin **Lafontaine**	1	57- **Gabriel Porta**	1
42- **Etienne Moray**	1	58- **Henri Eloy**	1
43- **Pierre Charlier**	1	59- **Marie Anne Gillon**	1
44- veuve **Foullon**	1	60- **Hubert Lambermont**	1
45- **P.D. Préalle**	1	61- **Jacques Hÿsette**	1
46- **Eloÿ Lobet**	1	62- **J.J. Nizet** et Frères	1

Pour Yvoz j'ai retouvé un tableau (intitulé 1ère partie) pour l'an 7

Matrice du role pour le foncier d'an 7 pour la commune d'Yvoz : Maison et Bâtiments.

Dans ce tableau, il est intéressant de constater les métiers des habitants.

Ce relevé comporte quelques indications : Noms, professions et lieu de domicile des "propriétaires". Aussi les Indications des Maisons et bâtiments et particulièrement les sections où ils sont situés dans la commune et un n° qui était compréhensible à l'époque, mais plus maintenant, sans une représentation parcellaire, le premier cadastre sera dressé sous la période Hollandaise vers 1818. Les sections reprennent des directions géographiques, comme le midi, le couchant, ...

Enfin le détail de l'évaluation du revenu net ainsi que le total en "Livre" que je ne reprendrai pas, car il suffit de les 'additionner à chaque propriétaire. La livre se divise en sous et deniers (**1 livre = 20 sous = 240 deniers**)

Note : j'ai reproduit les transcriptions de l'original avec les erreurs que cela peut comporter.

* = notes de ma part

1- le citoyen Deneffe - Val Saint Lambert
- Moulin - section du Midi n°8 — 10 livres
- Maison - idem n°9 — 24 livres

2 - le citoyen Harzé - demeurant à Liège
- Maison - section du Midi n°21 — 24 livres

3 - le citoyen Plumier - de la commune de Liège
- Maison - section du couchant — 40 livres

4 - André Godlet, Cordenier - demeurant à Yvoz
- Maison — 8 livres
- autre maison sect du midi n°58 — 8
- autre maison sect du couchant n°466 — 4

5 - La veuve Guilleaume Wilim (?)
- Maison - section du midi n° 57 — 6 livres

6 - Guilleaume Souris - de la commune de Ramet
- Maison section du midi n°68 — 34 livres

7 - Michel Souris, Meunier - Vil en Cour commune d'Yvoz
- Maison - section du midi n° 62 — 32 livres

8 - Thiry Beaufort, Charron - demeurant à Yvoz
Maison - section du midi n° 62 30 livres
autre maison - section du couchant n°337 3
autre maison - idem n° 338 4
9 - Charles Beaufort, tonnelier demeurant dans la commune
de Huy ou Tihange
Maison - section du midi 63 8 livres
autre maison - section du midi 64 8
autre maison section du couchant n°324 4
autre maison non habitée 0
10 - la veuve Herman - demeurant à Yvoz - présentement
au citoyen Bellefroid marchand de Liège 8 livres
11 - Nicolas Deprez - demeurant à Seraing
Maison - section du midi n° 67 16 livres
12 - Les ci-devant état de Liège servant domaine aux huissiers
B Christiane Warnotte et le citoyen Dupont
Maion - section du midi n°68 16 livres
autre maison du couchant n° 271 16 livres
13 - La veuve Herkenne de la commune d'Yvoz
Sur le midi n°61
maison 7 livres
autre maison 8
autre maison 6
14 - La veuve Pierre Donnay d'Yvoz
maison sect. du midi n°72 4 livres
15 - Joseph Graindorge, batelier, d'Yvoz
maison section du midi n°72 15 livres
16 - le citoyen Pierre Peters, batelier, d'Yvoz
maison section du couchant n°85 20 livres
17- la veuve Pierre Mouton, aubergiste d'Yvoz
maison du couchant n°86 20 livres
autre maison idem n° 333 3
18 - la veuve Mathieu Souris d'Yvoz
maison section du couchant 22 livres
19 - Marie Catherine Renson de la commune de Liège
maison section du couchant n° 94 15 livres
20 - Sébastien Colard, cabartier à Yvoz
maison sect. du couchant n° 93 7 livres
21- Manuel Barbion, marchand à Sainte Marguerite Liège
maison section du couchant n° 109 4 livres
22 - les enfants Martin Graindorge d'Yvoz
maison section du couchant n°104 12 livres
23 - la veuve Martin Wilgot à Yvoz (dans la sect. du couchant) * il s'agit de Marie-Catherine Souris
maison avec écurie n°110 20 livres
24 - le citoyen Pierre Lonhay, censier à chantraine * censier = fermier
section du couchant maison n° 108 avec brasserie (!) 14 livres
25 - Antoine Derwalle cultivateur à Yvoz - section du couchant
maison n° 116 4 livres
autre maison n°131 10

26 - Guillaume Derwalle cultivateur à Yvoz
maison section du couchant n° 119 4 livres
27- les enfants Paquay Discry demeurant à Liège
maison section du couchant n° 120 4 livres
28 - Toussaint Mouton, Charlier à Yvoz * charlier = charron
maison section du couchant n°127 10 livres
29 - Jacques Brouhon, journalier à Yvoz
maison section du couchant n° 129 4 livres
autre maison idem n° 130 4 livres
30 - Ainthoine Beaufort fils d'Anthoine cultivateur
section du couchant maison n° 133 3 livres
idem autre maison n° 134 5 livres
autre maison sect idem n° 321 5 livres
31 - la veuve Kridelka à Engis * il ne peut s'agir que d'un descendant de Wenceslas Kridelka,"Chirurgien" et ancien Bourgmestre d'Yvoz, à l'ancien régime.
maison section du couchant n°135 7 livres
autre maison sect. idem n°136 6 livres
32 - Ferdinand Bertrand, Charon à Yvoz
maison section du couchant n° 133 4 ½ livres
autre maison sect. idem n°139 4 ½
33 - Weri Delpiedsente, cordonnier à Yvoz
maison section du couchant n° 140 5 livres
34 - Simon Douhar, journalier à Yvoz
maison section du couchant n° 149 5 livres
35 - Francois Detilleux, journalier à Yvoz - section du couchant
Débris et place d'une maison n° 146 et maison n°347 3 livres
36 - Nicolas la ..aulx (?) , journalier à Yvoz
maison section du couchant n°155 5 livres
37 - Martin Giltay, journalier à Yvoz
maison section du couchant n°157 3½ livres
38 - Jean D'heur, cultivateur à Yvoz
maison section du couchant n° 167 4 livres
autre maison sect. idem n° 289 7½ livres
39 - Weri Thiry, cultivateur, à Yvoz
maison sect. du couchant n°168 10 livres
autre maison idem n° 301 2½
autre maison idem n° 324 4
autre maison idem n° 325 2½
autre maison idem n° 326 5
autre maison idem n° 355 4
40 - la veuve mignolet, accoucheuse à Yvoz
maison section du couchant n° 203 2½ livres
41 - Francois Lafontaine, fermier, à Plenevaux
- section du couchant
moulin n° 249 8 livres
maison n° 250 6½
autre maison n° 253 5
autre maison n° 281 5
42 - .....Massot de Liège rue du soleil (?)
maison section du couchant n° 252 5 livres

43 - Hubert Bouillon, maçon, à Yvoz
maison section du couchant n° 259 7 livres
44 - Joseph Donnay, le vieu..(?), à Yvoz
* il y a un Joseph Donnay, berger à cette époque
maison sect. du couchant n°274 4 livres
45 - Joseph Bertho, cultivateur, à Yvoz - section du couchant
maison n°260 3¼ livres
autre maison n°305 5
autre maison n°306 5 livres
46 - Thiri Selpiesente à Yvoz - section du couchant
maison n°275 4 livres
autre maison n°276 2
47 - Gilles Lambermont, journalier
maison section du couchant n°277 2½ livres
48 - la veuve Henri Lebeau, à Yvoz * il est possible que ce soit Marie Mélotte née à Neupré
maison section du couchant n° 278 3½ livres
49 - la veuve Donhar, à Yvoz (?)
maison section du couchat n° 294 4 livres
50 - Weri Thiry fils , Noël Thiry, à Yvoz
maison section du couchant n° 286 3½ livres
51 - Baptiste Demany à Yvoz, cultivateur * il s'agit de Jean Baptiste dcd en 1811 à 71 ans
maison section du couchant n° 2 ...(?) 4 livres
52 - ... Douters, négociant à Liège (?)
maison section du couchant n° 290 7½ livres
53 - Joseph Thiery, cultivateur à Yvoz
maison section du couchant n° 292 3½ livres
54 - Barthélemi Jacques à Yvoz * il s'agit de Barthélémi Jacques, cordonnier
maison section du couchant n° 293 3½ livres55 - la veuve Joseph Thyri
maison section du couchant n°302 3 livres
56 - Francois Deprez demeurant à Liège
maison section du couchant n° 307 8 livres
57 - La Veuve Anthoine Beaufort à Yvoz * il peut s'agir de Marie-Joseph Porta (11 enfants)
section du couchant
maison n° 309 8 livres
autre maison n° 310 3
58 - Simon Jamar, maréchal, demeurant à St Gilles lez Liège (paroisse ?)
maison section du couchant n° 311 3 livres
59 - Nicolas Jacquet, journalier, à Yvoz
maison section du couchant n° 312 3½ livres
60 - Philippe Bouillon, maçon, à Yvoz
maison section du couchant n° 313 5 livres
61 - Henri Jacques, Cordonnier à Yvoz
maison section du couchant n° 316 5½ livres
62 - Henri Gerard, cultivateur à Yvoz
maison section du couchant n° 317 10 livres
63 - Martin Hubart, à Yvoz
maison section du couchant n° 320 4 livres
64 - Eustache Beaufort, cultivateur à Yvoz, fils d'Anthoine
maison section du couchant n° 323 10½ livres
65 - la veuve Noël Simon à Yvoz

maison section du couchant n° 322 3 livres
66 - Weri thiry le vieu, cultivateur à Yvoz, décédé 0 livre
maison sect. du couchant n° rapportée au texte de son fils n° 239
67 - La Veuve pierre Colée demeurant à Ramet réaliée à Remi Galand
maison section du couchant n° 327 6½ livres
68 - Joseph Honnay, cultivateur, à Yvoz
section du couchant maison n°328 8 livres
idem autre maison n° 471 6
69 - la veuve Thonet, demeurant à Yvoz
maison section du couchant n° 339 5 livres
70 - Pierre Detilleux, cultivateur à Yvoz
maison section du couchant n°345 6½ livres
71 - Ida Detilleux demeurant à Yvoz
maison section du couchant n° 356 2½ livres
72 - Ida Devaux demeurant à Yvoz
maison section du couchant n° 355 3 livres
73 - Eustache Beaufort, le vieu, journalier à Yvoz
maison section du couchant n°362 3½ livres
74 - Weri marchand domicilié à Clermont commune de Hermalle
section du couchant maison n°461 4 livres
idem autre maison n°462 5
75 - Gilles Honnay le vieu, cultivateur à Yvoz
section du couchant maison n° 463 5 livres
idem autre maison non habitée n° 464 0
76 - les enfants Jean Wilmotte à Yvoz
section du couchant maison "vuide" n° 465 0
77 - Pierre Honnay, journalier à Yvoz
maison section du couchant n°477 4 livres
78 - pierre Deschamps, tailleur à Yvoz
maison section du couchant n° 472 4 livres
79 - Toussaint Renard, cultivateur à Yvoz
maison section du couchant n° 478 4 livres
80 - Pierre Mouton, fermier demeurant à Othet les bois
maison non habitée n° 485 sect. du couchant 0
autre maison n° 493 section idem 4 livres
autre maison n° 492 sect. du couchant 16 livres
81 - Hubert Gilkinet demeurant à Liège
maison section du couchant n° 486 6 livres
82 - les enfants Mathieu Delpiedsente à Yvoz
maison sect. du couchant n° 488 5 livres
83 - Francois Nozet de la commune de Flémalle-Haute
maison section du couchant n°494 24 livres
84 - Mathieu Beaufort, le jeune demeurant aux Rondes Haies à Yvoz
maison section du couchant n° 384 3½ livres

Pour être complet, il me manquait l'ancienne entité de Ramioul

Je n'ai pu trouver pour celle-ci qu'un relevé intitulé **: 2ME PARTIE - PROPRIETES NON BATIES** - les autres relevés étant disparus ! Ce relevé est établi en quatre colonnes, la dernière donnant un total pour chaque propriétaire. Je reprends les 3 premières colonnes, à savoir Nom, profession et demeure des propriétaires / Indication des propriétés, des sections où elles sont fixées / et le détail de l'évaluation du revenu net de chaque objet. Il est établi le **28 vendemiaire de l'an 6 de la république française, soit le 19 octobre 1797.**

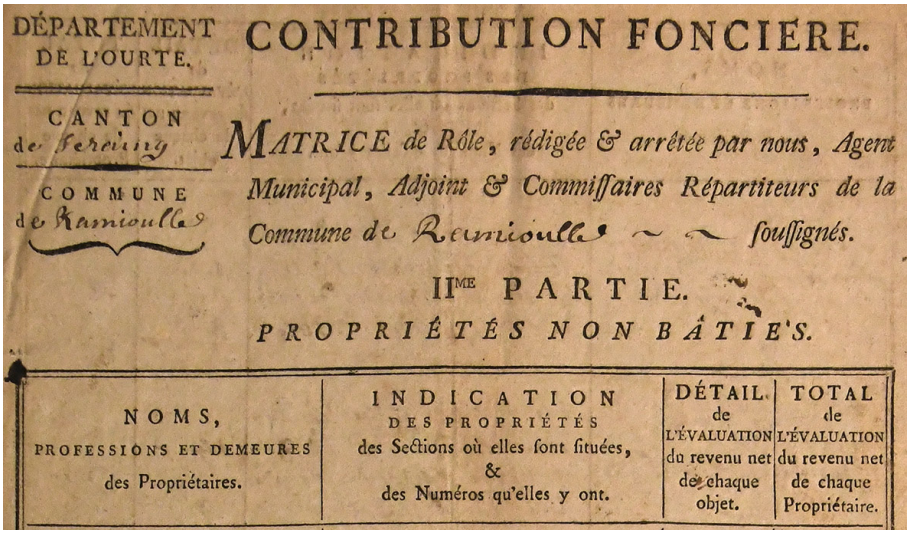

DÉPARTEMENT DE L'OURTE.

CANTON de Ferrières

COMMUNE de Ramioulle

CONTRIBUTION FONCIERE.

MATRICE de Rôle, rédigée & arrêtée par nous, Agent Municipal, Adjoint & Commissaires Répartiteurs de la Commune de Ramioulle soussignés.

IIME PARTIE.

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES.

NOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires.	INDICATION DES PROPRIÉTÉS des Sections où elles sont situées, & des Numéros qu'elles y ont.	DÉTAIL de L'ÉVALUATION du revenu net de chaque objet.	TOTAL de L'ÉVALUATION du revenu net de chaque Propriétaire.

Mesures de superficie à Liège

Le **bonnier** (bouni) = 4 journaux (journå) = 20 grandes verges (grand vèche) = 400 verges petites = **87 a 17,814 ca**

La **verge petite** (surface du carré ayant une verge de coté), contenant 256 pieds, vaut **21,7945 m2.** La **verge grande** vaut 20 verges petites ou **4 a 35,8907 ca ou m²**

Nos mesures décimales actuelles ont été décidées vers 1794 mais l'application ne c'est réalisée que bien après ?

1 -**Pierre Hodiamont**	1 Bonnier et dix verges grandes de pré	37 livres
de la commune de Ramet, cultivateur	2 Boniers deux verges grandes de terres labourables .... section du nord n°2	53
	1 Bonier deux verges grande de terre labourable et 6 verges grandes de pré ... section du midi n° 102	15½ 5
2 - Pierre Mouton , cultivateur de la commune de "choquiert"	18 verges grandes de pré section du Nord n°3	18 livres
		livres + demiers
3 - **L'ex comte de Hemricourt** de la commune de Ramioul	8 bonniers, 3 verges grandes et 9 petites de pré	163-19
	5 bonniers, 19 verges grandes et 19 petites de terre	119-19
	14 V. grandes et 16 petites de jardin -sect. nord n°4	14-16(suite
Hemricourt)	6 bonniers et 6 verges grandes terres en partage	40 livres
	15 bonniers 11 verges grandes de terre	158 livres
	1 bonnier 2 verges grandes de pré	11 livres
	3 bonniers 5 verges grandes de vergé	65 livres
	17 bonniers bois et taillis section du midi n°1	87 livres
	1 bonnier bois planté sect. du Sart le Diable n°19	4-8 (liv. et sols)
4 - le citoyen Prealle de Huy - homme de Loÿ		
	1 verge grande de pré - section du nord n°6	1 livre
	9 verges grandes de pré - section du midi n°104	8 livres
5 - le Chapitre de Saint-Paul	14 verges grandes de terre - sect. du Nord n°8	14 livres
de la commune de Liège	9 verges grandes de pré - section idem n°9	9 livres
6- **la communauté de Ramioulle**	4 verges grandes de Wérihat - sect ; du Nord n° 20	2
livres		
	27 bonniers de bois - sect du midi n°108	148
7- Joseph Winand	4 verges grandes de jardin, section du nord n°24	4 livres
de la commune d'Engis	4 verges grandes et 15 petites de pré sect. idem n°25	4¾ livre
8 - le citoyen Henrotay, homme de Loÿ	1 verge de jardin	1 livre
de la commune de Liège	2 verges grandes de pré - sect. du Nord n°26	2 livres
	2 verges grandes et 3 petites de jardin	1-35 (liv. et sols)
	6 V. grandes et 15 petites de pré -sect. du midi n°89	3-7½ idem
9 - (Erasme ?) **Dopagne** de Ramioul	10 verges petites de jardin sect. du nord n° 29	10 sols
	2½ verges grandes de pré sect. idem n°30	2½ livres
10 - **Francois Mouton**	2 verges grandes de jardin -sect. du nord n° 32	2 livres
de la commune d'Yvoz	5 verges grandes de pré - sect. idem n° 33	5 livres

11 - **Laurent Deprez** de Ramioulle	2 verges grandes et 10 petites de pré sect du nord n°35	2½ livres
12 - L'ex notaire Poot de	1 verge grande de jardin - sect. du nord n°38	1 livre
la commune d'Engis	1½ verges grandes de pré - sect idem n° 39	1½
13 - enfants de choeur chapelle	2½ verges grandes de jardin sect. du nord n° 45	2½ livres
des flamands cath. St. Lambert	1 bonnier 19 verges grandes et 10 petites de pré section idem n°55	39½ livres
	3 verges grandes de terre - section idem	3 livres
14 - **Jean Lambert Beaumont**,	1 verge grande et 5 petites de jardin sect.nord n°50	2¼ livres
cultivateur de Ramioul	16½ verges grandes de pré - sect.idem	16¾ livres
	3¾ verges grandes de terre - sect. idem	3½ livres
15 - Joseph Lambert, cordonnier		
de la commune de Hermalle	8 verges grandes de terre - sect. du Nord n° 56	8 livres
16 - **Martin Discry**, négociant	3 verges grandes de terres labourables -sect. nord n°57	3 livres
de la commune de Ramioul	4 verges grandes de pré -sect. du midi n°76	2 livres
	3½ V. grandes de jardin -section idem	3 livres
17 - Henri Danthinne	4 verges grandes de pré -sect. nord n°63	4 livres
de la commune d'Engis	1 verge grande de pré -sect. du midi n°24	1 livre
	15 petites verges de jardin -sect idem	¾ livre
18 - les enfants Fabry Beckers		
de la commune de Liège	5 verges grandes de pré -sect. nord n°66	5 livres
19 - **Nicolas Mataigne**		
de la commune de Hermal	4½ verges grandes de pré -sect. nord n°67	4½ livres
20 - **Jean Guillaume Abraham**	1 bonier et 14 verges grande de pré -sect Midi n°27	17 livres
de Ramioul (ancien Bourgmestre)	3 verges grandes de jardin -section idem	3 livre
21 - **Pierre Delrée** de Ramioul	1½ verges grandes de jardin -sect. du midi n° 27 (?)	1½ livres
suite Pierre Delrée	10 petites verges de pré -sect. idem	½ livre
22 - **Martin Radlet** de Ramioulle	1 verge grande et 10 petites de jardin -sect. midi n°35	1½ livres
	10 verges de pré -section idem	½ livre
23 - **Hubert Dewandre** de Ramioulle	3½ verges grandes de pré -sect. du midi n°37	2 livres
	2 verges grandes de jardin -sect. idem	2 livres
24 - **Noël Depréz** de Ramioul	5 verges grandes de pré -sect. midi n°39	3½ livres
	7 verges grandes de terre -section idem.	3½ livre
25 - **Pierre Jacques** de Ramioul	1½ verges grandes de jardin -sect. midi n°45	1½ livres
26 - **Martin Bertrand**, Charon	16 verges grandes de pré -sect. midi n°47	8 livres
de Ramioul	1 verge grdes et 5 petites de jardin -sect. idem	1¼ livres
	2½ verges grandes de terre -section idem	1¼ livres
27 - **Henri Durieux** de Ramioul	1 verge grande de pré - sect. midi n°48	1 livre
28 - les enfants et représentants	5 verges grandes de pré -sect. du midi n°50	3 livres
Pierre Depré de Seraing	2½ verges de terre -section idem	1¼ livres
	1 verge grande de jardin -section idem	1 livre
29 - **Gilles Bertrand**, Charon	5 verges grandes de pré - section du midi n° 52	2½ livres
de Ramioul	3½ verges grandes de terre -section idem	1¾ livres
	15 verges petites de jardin -sect.idem	¾ livre
30 - Jean Kinon de la	1 verge grande de jardin -section midi n°53	1 livre
commune de Flémalle-Grande	4½ V.Grdes de pré -section midi n°53	2¼ livres
	2½ verges grandes de terre -section idem	1¼ livres
31 - **Lambert Danthinne**	1 verge grande et 5 petites de pré -sect. midi n°60	½-¼ (liv. et sols)
de la commune de Ramet		
32 - **Gérard Joseph Charpentier**	1 verge grande de pré -section du midi n°61	½ livre
de Ramioul		

33 - **Marguerite Bertrand**	2 verges grandes de pré -section midi n°63	1 livre
de Ramioul	1 verge grande et 10 petites de jardin -sect. idem	1½ livres
34 - Servais Bertrand	2 verges grandes de pré - section midi n°66	1 livre
de la commune de Flémalle-grande	idem	1 livre
35 - **Christiane Gorli**	14 verges grandes de pré section du midi n°68	7½ livre
de la commune de Ramioul	2 verges grandes 8 petites de jardin sect : idem	2 livres 8 sous
	11 ½ verges grandes de terre section idem	5 ¾ livres
36 - **Martin Discry** et consorts	6 verges grandes et 10 petites de pré sect du midi n°28	3 ¼ livres
de la commune de Ramioul	1 verge grandes et 5 petites de jardin section idem	1 livre
37 - **Pierre Bodson** de Ramioul	2 ½ verges grandes de jardin section du midi n° 32	2 ½ livres
38 - Maximilien Hennay d'Engis	5 verges grandes de pré sect. du midi n° 84	2 ½ livres
	2 verges grandes et 5 petites de jardin sect. idem	2 ¼ livres
39 - Bernardine Gérard de Liège	7 verges grandes et 10 petites de pré sect. du midi n° 92	3 ¾ livres
40 - **Remi Galand** de Ramet	6 verges grandes de pré sect. du midi n° 94	3 livres
41 - Marguerite Discry de Hermalle	4 verges grandes de terre sect. du midi n°103	2 livres
42 - **(J) Depaix** de Ramioul	13 verges grandes de bois section du midi n°107	3 livres
* il s'agit de Jérome Depaix	45 bonniers, 2 verges grandes de terre labourable	
personnage important, dont je parle par après	section du Sart le Diable	251 livres
	29 bonniers 2 verges grandes de pré sect. idem	147½ livres
	23 bonniers des bois sect. idem	77-165(liv. et sols)
	9 verges grandes et 10 petites de jardin sect. idem	5¼ livres
	34 bonniers 11 verges grand trixhes sect. idem	86½ livres
	1 verge grande de terre "en houlloinere" sect. idem	½ livre

le total du revenu imputé à M. Depaix est de 571 ½ livres (le comte de Hemricourt a un revenu de 663 livres 12 sols).

43 - **Henri Gens de Biens** et consors	3 bonniers de terres occupées pour extraire	
in ....res de l'Alunière de Ramioul	les minéraux d'alun, sect. du midi n°114	60 livres
44 - La **vve Aubry**	3 verges grandes de jardin sect. Sart le Diable n°28	1½ livres
ou sa fille Marie Joseph	5 verges grandes de prés sect idem	2½ livres
	1 bonnier 2 verges grandes de terres sect idem	11 livres
45 - La **Vve Henri Muraille**	1 verge grande de jardin sect. Sart le Diable n°31	½ livre
de Ramioul	1 verge grande de jardin sect. idem	½ livre
	4 verges grandes de terre sect.idem	2 livres

Avant de revenir à L. Buÿsens, voyons le personnage Jérome Depaix !

JÉROME DEPAIX, lieutenant colonel de l'armée hollandaise !

Au vu de ses propriétés, les terres, les bois, la ferme du Sart le Diable, j'ai eu la conviction qu'il s'agit d'un "liègeois" connu à son époque ! Peu de genéalogistes s'y sont intéressés ! Néanmoins en fouillant les actes de Liège et de Ramet, j'ai obtenu quelques renseignements qui me confirme son "importance". D'ailleurs, je le retrouve, comme adjoint au maire Pierre de Hodiamont (Dehodiamont), dès 1801 et jusqu'en mai 1812.

A la déclaration du décès de son épouse, à Liège le 2 juin 1835, l'acte reprend : "***Marie Thérèse Emmanuelle De Bastin ... veuve de Jérome De Paix", ancien lieutenant colonel***". D'autres documents administratifs de la municipalité de Ramet parle de ce dernier, notamment la délibération n° 16 du 29 pluviose an 9 (soit le 18 février 1801) (voir ci-dessous). Elle confirme que Jérome Depaix était dans l'armée Batave[4]. Je ne retrouve plus sa trace dans les délibérations après 1812. Une autre délibération de la Municipalité de Ramet, en date du 29 pluviose an 9 lui délivre un certificat de vie (source AEL). Il acte notamment que ***l'intéressé a résidé sans interruption, (depuis 1780) jusqu'à l'époque actuelle, avec la citoyenne son épouse et sa famille… il n'a donc pu être du nombre des officiers qui ont abandonnés l'armée patriotique en 1786 et 1787 … il n'a pas pu, non plus se rendre coupable des pillages, rébellion ou d'autres exactions qui ont eu lieu pendant les dites années …***

et d'ailleurs, ***il déclare d'avoir une haine constante contre le stathouderat*** (stadhouder Guillaume V d'Orange-Nassau), ***le féréralisme, l'aristocratie et l'anarchie.***

Jérome Depaix a réalisé toute sa carrière militaire dans l'armée hollandaise. Le mariage avec Marie Thérèse a eu lieu à Liège (paroisse N. D. au font), en novembre 1769. Les actes de baptême (connus), sauf un, ont lieu à Liège à la paroisse précitée. Ces actes, en latin, nous donnent plus d'indications, sur sa carrière militaire, à savoir les actes suivants:

- 10 déc. 1770 : Charles Hubert Auguste - ***in coprïs hollandicus centurionis*** (centurion)
- 8 août 1772 : Jeanne Adélaide Alberte - ***in copris hollandicus centuriones*** (centurion)
- 27 juillet 1774 : Ferdinand antoine Emmanuel - ***coprïs hollandicus capitanei*** (capitaine)
- 23 sept. 1781 : Jérome Hubert Félix - ***in exercitu hollandico capitaneo*** (capitaine)
- 4 sept. 1784 à Ramet : Isabelle Henriette Rosalie, ***colonel au service d'hollande*** (texte en francais)
- 7 juillet 1786 : Adolphe Godefroid Victor - ***provinciarum unitarum locum tenentio colonelli*** (lieutenant colonel des provinces unies)
- 4 janvier 1789 : Eugénie Adélaide Augustine - ***in coprïs hollandreis locum tenentis colonelli*** (lieutenant colonel).

Jérome Lambert André Depaix décéde à Ramet le 20 janvier 1816 à Ramet, à l'âge de 71 ans, dans sa demeure, la ferme du Sart le Diable. Il est renseigné comme lieutenant-Colonel. Les témoins sont : Hubert Falla négociant et Pierre Lambert Nizet, le passeur d'eau. C'est le desservant de la paroisse J.J. Henrard qui déclare le décès.

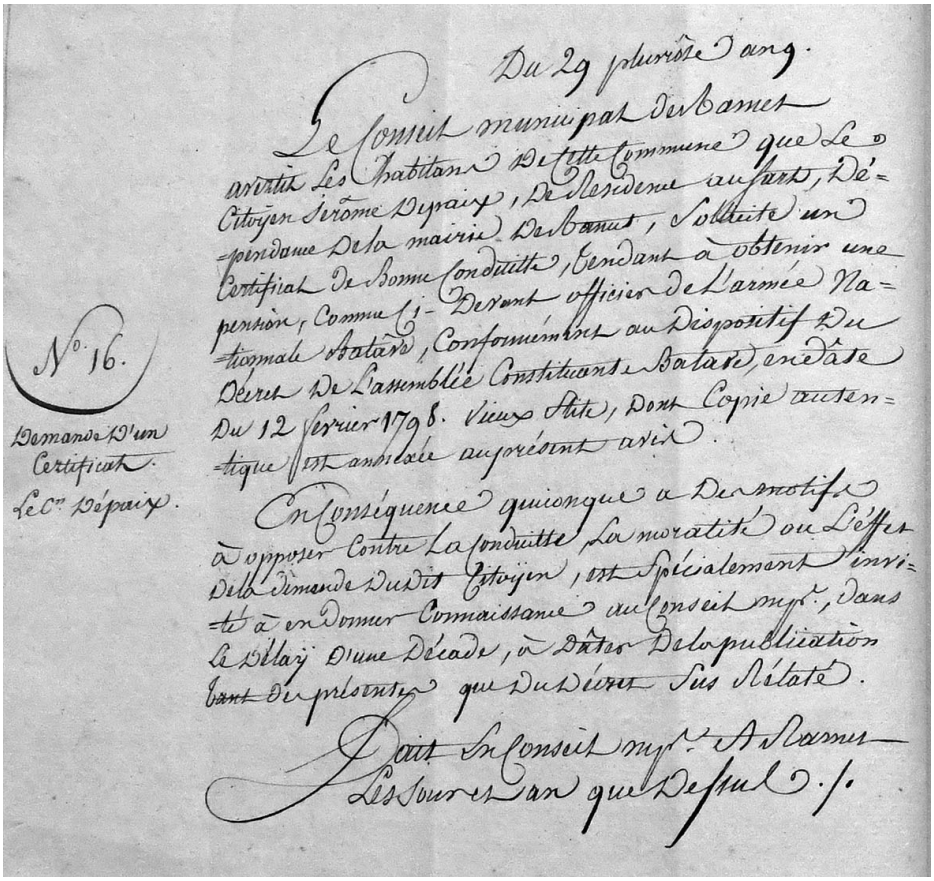

Du 29 pluviôse 3 ang.

Le Conseil municipal de Ramet
avertit les habitans de cette commune que le
Citoyen Jérome Depaix, de cette residente au sart, dé=
=pendante de la mairie de Ramet, sollicite un
Certificat de bonne conduite, tendant à obtenir une
pension, comme ci-devant officier de l'armée Na=
=tionale batave, conformément au dispositif du
Décret de l'assemblée Constituante batave, en date
du 12 février 1798. vieux style, dont copie authen=
=tique est annexée au présent avis.

En conséquence quiconque a des motifs
à opposer contre la conduite la moralité ou l'effet
de la demande dudit Citoyen, est spécialement invi=
=té à en donner connaissance au conseil mpl, dans
le délai d'une décade, à dater de la publication
tant des présentes que du dit décret sus relaté.

Fait en conseil mpl à Ramet
les jour et an que dessus. /.

N°. 16.

Demande d'un Certificat.
Le Cn Depaix.

L'acte est signé par le maire Pierre Dehodiamont avec qui il a géré la commune.

(4)- Le projet de regrouper les Néerlandais patriotes, c'est-à-dire les partisans de la révolution batave exilés en France depuis la fin des années 1780, est né en décembre 1791. L'idée initiale des patriotes est de former un embryon d'armée nationale néerlandaise, sur le modèle français, ce qui permettra d'instaurer et de conforter une république batave remplaçant la quasi-monarchie qu'est devenue les Provinces-Unies sous l'autorité du stathouder Guillaume V d'Orange-Nassau. Créée avec les forces de l'ancienne armée du Nord stationnées dans la République Batave, par un arrêté du 5 novembre 1798, elle devint l'armée de Batavie par un autre décret du 23 septembre 1799Cette armée dut faire face à une invasion coalisée anglo-russe, les Russes étant débarqués au Helder. Par les victoires d'Alkmaer et de Castricum, les 19 septembre et 6 octobre 1799, Brune repoussa l'invasion avec l'armée de Batavie. Le 24 novembre 1800, elle prit la dénomination d'armée gallo-batave. Par la suite, une convention fut signée entre la République française et la République batave, à la Haye, le 29 août 1801.

L'état-major de chaque bataillon se compose de : **1 lieutenant-colonel**, 1 lieutenant quartier-maître, 1 capitaine adjudant, 1 chirurgien,1 aide-chirurgien, 2 élèves chirurgiens, 1 tambour-major et 1 armurier. Chaque bataillon compte 9 compagnies, dont une de grenadiers et 8 de fusiliers. Une compagnie se compose de : 1 capitaine, 1 premier lieutenant, 1 second lieutenant, 1 sergent-major, 3 sergents, 1 caporal-fourrier, 6 caporaux, 2 tambours, 60 grenadiers ou fusiliers.

Louis Buÿsens ne restera pas maire. Après sa mission, il deviendra Président du Canton, mais auparavant il procédera à la nomination de son nouvel adjoint Pierre Nicolas François Dehodiamont. Jean Guillaume Abraham étant décédé le 22 février 1804 à Ramioul Voici le procès-verbal de la délibération qui a eu lieu le 31 mars 1804.

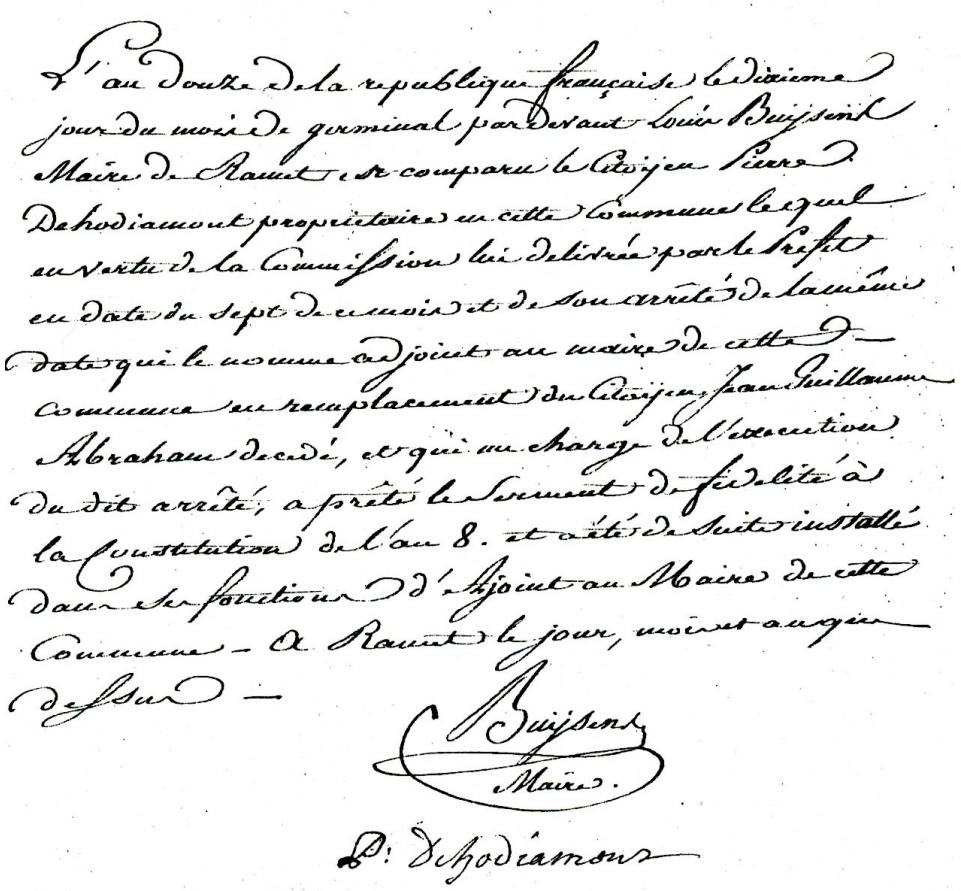

L'an douze de la république française le dixième jour du mois de germinal par devant Louis Buijsens Maire de Ramet, a comparu le citoyen Pierre Dehodiamont propriétaire en cette Commune lequel en vertu de la Commission lui délivrée par le Préfet en date du sept de ce mois et de son arrêté de la même date qui le nomme adjoint au maire de cette Commune en remplacement du citoyen Jean Guillaume Abraham décédé, et qui en charge de l'exécution du dit arrêté, a prêté le Serment de fidelité à la Constitution de l'an 8. et a été de suite installé dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de cette Commune - A Ramet le jour, mois et an que dessus —

Buijsens
Maire.

P: Dehodiamont

Après avoir nommé son nouvel adjoint, **Louis Buysens** donnera sa démission de Maire, pour devenir le Président du canton (de Seraing) . Une délibération concrétise ce changement : la nomination du nouveau maire le 20 Brumaire de l'an 14 (soit le 11 novembre 1805). Ainsi commence la législature de Pierre de Hodiamont, comme maire de Ramet, en république française (plus de titre de noblesse, et le petit «de» fait partie maintenant du patronyme recomposé en un seul mot Dehodiamont).

Louis Buysens tient toujours à garder un pied à Ramet. Il est ainsi nommé, le 4 février 1806, membre du Conseil communal de Ramet, ainsi d'ailleurs que : Guillaume Souris, Cultivateur et Meunier ; Hubert Dewandre, cultivateur. Pierre Dehodiamont, nomme, le 8 août 1806, l'adjoint au maire, Jérome Depaix, lieutenant-colonel à la retraite dont j'ai parlé. Pierre de Hodiamunt était Conseiller depuis le 2 brumaire an 11 (24 octobre 1802) et Depaix bien avant sous le mayorat de Pierre Kinable.

Louis Joseph Buÿsens sera renouvelé dans sa désignation de Président de Canton en janvier 1813, jusqu'en1818 (date prévue par le décret impérial). La fin du régime français est intervenue entretemps.

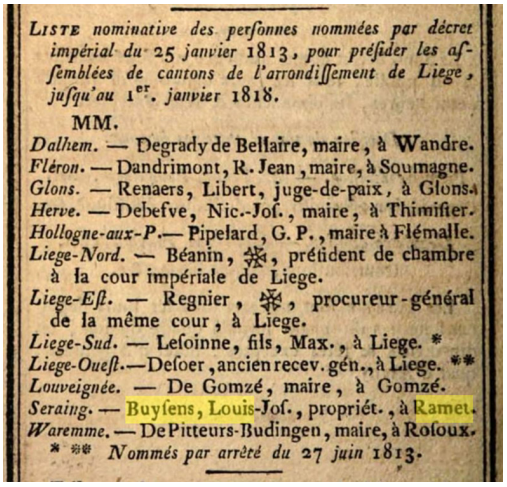

Liste nominative des personnes nommées par décret impérial du 25 janvier 1813, pour présider les assemblées de cantons de l'arrondissement de Liege, jusqu'au 1er. janvier 1818.

MM.

Dalhem. — Degrady de Bellaire, maire, à Wandre.
Fléron. — Dandrimont, R. Jean, maire, à Soumagne.
Glons. — Renaers, Libert, juge-de-paix, à Glons.
Herve. — Debefve, Nic.-Jos., maire, à Thimister.
Hollogne-aux-P. — Pipelard, G. P., maire à Flémalle.
Liege-Nord. — Béanin, ✠, président de chambre à la cour impériale de Liege.
Liege-Eſt. — Regnier, ✠, procureur-général de la même cour, à Liege.
Liege-Sud. — Leſoinne, fils, Max., à Liege. *
Liege-Oueſt. — Deſoer, ancien recev. gén., à Liege. **
Louveignée. — De Gomzé, maire, à Gomzé.
Seraing. — Buyſens, Louis-Joſ., propriét., à Ramet.
Waremme. — De Pitteurs-Budingen, maire, à Roſoux.

* ** *Nommés par arrêté du 27 juin 1813.*

Pierre Nicolas François de Hodiamont a été décrit dans le cahier relatif au «Château de la Torette». Ce que j'ignore à son sujet c'est le lieu et la date de son décès. Après avoir vendu le château à François Chefnay en 1830, je ne le retrouve qu'en 1838, à 83 ans ? Il est cité dans l'acte d'un notaire à Herstal, la cession de concession de mines lui appartenant à Ramet. J'ai eu bon chercher dans différentes pistes, notamment ses héritages familiaux, et ainsi dans les actes de décès du côté d'Eupen, pas de trace de l'intéressé, seulement le décès de son frère en 1830.

Ci-contre un extrait de l'almanach de 1814 de l'imprimerie Desoer

Chaque année, les autorités désignaient les commissaires répartiteurs (c'est ceux qui décident de la valeur des biens en vue des contributions directes et taxes). En vertu de la décision du préfet du 14 mai 1807, Pierre Dehodiamont nomme en 1807, comme «commissaire répartiteur» pour l'an 1808 :

- Louis Buÿsens, Président du Canton

- Michel Lhoest, propriétaire (notamment du château de Ramet)

- Kepenne, rentier à Ramioul

- Deneff, propriétaire à Ivoz (avec i majuscule pas y)

- Jean Joseph Souris, meunier à Villencourt à ivoz

Les 2 premiers sont de Ramet, un de Ramioul et 2 d'Yvoz. Tous gros propriétaires terriens.

Au sujet de Kepenne : il s'agit d'***Adam Kep(p)enne***, propriétaire de la jolie maison le long de la Meuse à Ramioul. Elle a fait partie du patrimoine monumentale de la Belgique, avant sa démolition pour les travaux de rectification du tracé de la Meuse. (voir cahier sur "un lettré et son époque - François Renkin").

Un relevé de la population de 1826 pendant la période hollandaise le renseigne comme rentier.

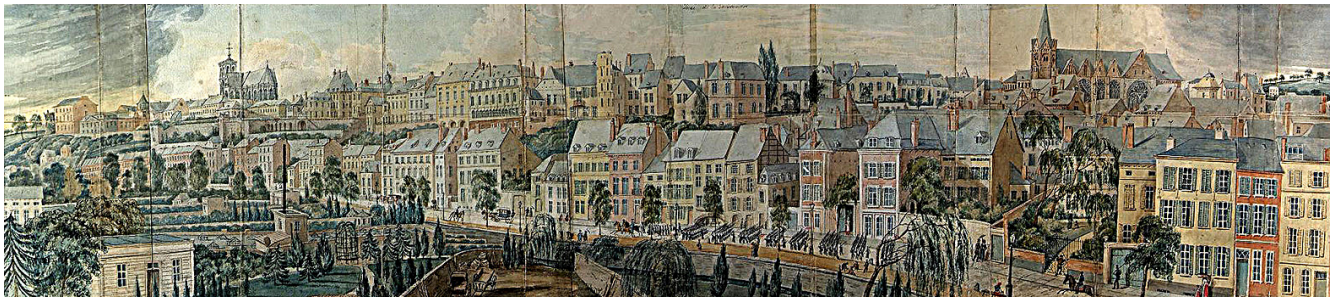

Tableau en multiple panneaux daté de 1814

L'auteur de cette œuvre pourrait être Charles-Hamilton Smith (1776-1859), militaire britannique, auteur de vues urbaines, cartes, planches d'uniformes et sciences naturelles. - aquarelle sur papier fort, de dimensions exceptionnelles (1,88 x 0,44 mètre)

La vue datée de 1814 s'étend de la Basilique Saint-Martin, à gauche, à la collégiale Sainte-Croix, à droite. C'est l'un des rares dessins détaillés de sites liégeois antérieurs à 1850. Sa précision presque photographique permet, par exemple, de mieux (re)connaître certains des fleurons architecturaux du paysage liégeois tels que la maison Ancion, l'hôtel van den Steen, l'hôtel de Méan, l'hôtel de Sélys et de distinguer ainsi les éléments anciens des bâtiments qui furent remaniés ou ajoutés postérieurement.

Elle montre à l'avant-plan, l'ancien canal de la Meuse bordé d'un quai qui prendra le nom de Micoud d'Umons, en référence au préfet du département de l'Ourthe. Cet ouvrage avait été réalisé à l'aide des matériaux provenant de la démolition de la cathédrale Saint-Lambert. Il est bordé de maisons des 17e et 18e siècles dont la plupart ont aujourd'hui disparu. Les façades sont en pierre calcaire de Meuse, quelques-unes sont peintes en blanc ou en jaune, selon l'usage innové à la fin du 18e et qui perdurera tard dans le 19e siècle. Les toits sont couverts d'ardoises gris-clair.

Acquis en Angleterre par son ancien propriétaire, un collectionneur liégeois averti, le dessin aquarellé est entré en 2005 dans les collections du Musée d'Art religieux et d'Art mosan grâce à au soutien de l'asbl Les Amis du Musée d'Art religieux et d'Art mosan, de la Ville de Liège et de mécènes privés. - source Grand Curtius

La gazette de la libre belgique ajoute, dans un article sur le même sujet : « Une vue bien de son temps, comme en témoigne un défilé de troupes le long du quai... C'est l'époque, explique Claude Gaier, directeur du musée d'Armes, où, après les grandes défaites de Napoléon en Allemagne en 1813, les Alliés ont envahi la France et sont entrés à Liège, les troupes russes et cosaques - pas les plus douces - en tête... Sur le tableau, d'après les uniformes, il s'agit vraisemblablement d'un défilé de troupes prussiennes. Il y a devant un tambour major et un rang de tambours. La troupe rencontre des civils. C'est la vie normale d'une ville occupée».

Période Hollandaise

Un rappel des événements nous permettra de mieux nous situer dans la période, car celle-ci, pour les liegeois, débute en 1814 et non pas en 1815 à la défaite de Napoléon

LE PASSAGE ENTRE LES DEUX PÉRIODES

Quelques faits :

- La période française prend fin en janvier 1814 avec l'évacuation des troupes et fonctionnaires français, consécutive à la défaite de Leipzig (1813), puis l'abdication de Napoléon. Dans le Pays de Liège, la plupart des historiens disent que les liegeois ont une opinion caractérisée par la persistance de l'attachement à la France.
- en mars 1815, lors du Congrès de Vienne, les territoires des anciens Pays-Bas autrichiens et de l'ancienne Principauté de Liège sont unis aux territoires de l'ancienne république des Provinces-Unies pour former un nouvel État -le Royaume des Pays-Bas.
- Pierre de Hodiamont, baron restera Bourgmestre jusqu'au minimum le 4 septembre 1822 où il signe dans le registre d'état-civil un acte de naissance (n°50). L'acte suivant le 17 septembre 1822, c'est Louis Buÿsens qui signe l'acte de naissance n° 51. Il y a eu donc passation entre ces deux dates.

CERTAINES MESURES PRISES PENDANT LA PÉRIODE HOLLANDAISE

Dans un article relatif à la région de Nivelles et de Herve, on parle de l'ambiance pendant cette période de transition, entre 1814 et 1815. Si les mesures utilisées, s'appliquent aussi bien à Nivelles ou la région de Herve, elles sont certainement aussi utilisée dans la région liégeoise :

« L'invasion de l'espace belge par les troupes de la Sixième Coalition entraîne de nombreux désordres, tant dans la vie quotidienne des habitants que dans la marche de l'administration. Les nouveaux dirigeants se partagent cet espace et en prennent progressivement le contrôle, notamment des structures communales, et gèrent les conséquences des initiatives de commandants militaires plus intéressés par la survie de leurs troupes que par le respect du cadre légal et génératrices d'un certain chaos administratif. Dans ces circonstances difficiles, le maire ou bourgmestre est l'intermédiaire indispensable entre le pouvoir central et ses administrés, entre la population et les troupes. Ce responsable communal doit donc protéger les habitants en nourrissant et en logeant les troupes, mais également relayer les volontés et décisions de ses supérieurs hiérarchiques... » *«Revue du Nord 2021/4 (n° 441)*

Sous cette période 1814-1815, je ne trouve pas, de documents significatifs, pour l'entité de Ramet. Je ne pense pas qu'il y a eu un logement des troupes dans la commune (comme à Liège, Huy, Andenne ...) Notre commune étant rurale, il y a eu certainement des fournitures de biens de consommation pour les armées. Pour les chevaux à montrer ou fournir à l'armée (?) j'ai trouvé un document, un procès-verbal de Pierre Dehodiamont :

- le 21 mars 1815, un procès-verbal a eu lieu pour l'arrangement à intervenir entre la mairie et les **«tenant chevaux**" ainsi que les fermiers, pour le choix à opérer à la présentation **«des 2 meilleurs chevaux»**, le 2 mai prochain à dix heures du matin, place derrière Saint Paul. L'arrangement conclu dit que c'est un hongre[5], âgé de 5 ans appartenant à Mr **BRIAMONT** (Henri) fermier d'Yvoz et un hongre, âgé de 6 ans, appartenant à Bertrand Sonval qui s'y rendrons. Ils sont évalués respectivement à 471 frs chacun. De plus leur taille et la couleur de leur robe est décrite. N'oublions pas que la bataille de Waterloo a eu lieu le 18 juin 1815.

Une circulaire du maire Dehodiamont, du 12 mars 1817 invite les « tenant chevaux » à fournir le plus rapidement possible la liste des services qu'ils ont rendu dans les prestations militaires, les charrois postérieur au régime français.

Ce qui est intéressant dans cette circulaire adressée à tous les «tenant chevaux», c'est la liste des signatures « des propriétaires de chevaux à Ramet ».

On y constate notamment quelques noms connus comme la veuve Depaix Jérome née de Bastin, Pierre Kinable, Pierre Peters, H. Briamont, J. J. Souris, Toussaint Mouton ... des personnages liés plus particulièrement à l' histoire de notre commune. Voici sur la page suivante la circulaire en question.

Les familles avec le patronyme Souris, Mouton, Graindorge, ... méritent une recherche que je ne manquerai pas de réaliser plus tard.

---

(5) - (extrait du monde du cheval) : Un Hongre est un cheval castré. Ce terme est appliqué aussi aux ânes et aux mules mâles. À moins qu'un cheval ne soit utilisé à des fins de reproduction, il doit être castré. L'hongre peut rendre les chevaux plus équilibrés et plus faciles à manipuler. Un étalon qui est hongre plus tard dans sa vie peut conserver un comportement plus agressif, semblable à celui d'un étalon. Les hongres peuvent devenir un peu plus grands que s'ils n'avaient pas été castré. Certains cavaliers préfèrent les hongres car ils n'aiment pas que les juments puissent être de mauvaise humeur pendant leur cycle de chaleur. Quel est le meilleur choix pour un débutant ? le hongre est de loin le choix le plus sûr et le plus sage. Outre qu'il constitue un cheval d'équitation plus sûr, plus calme et plus sage.

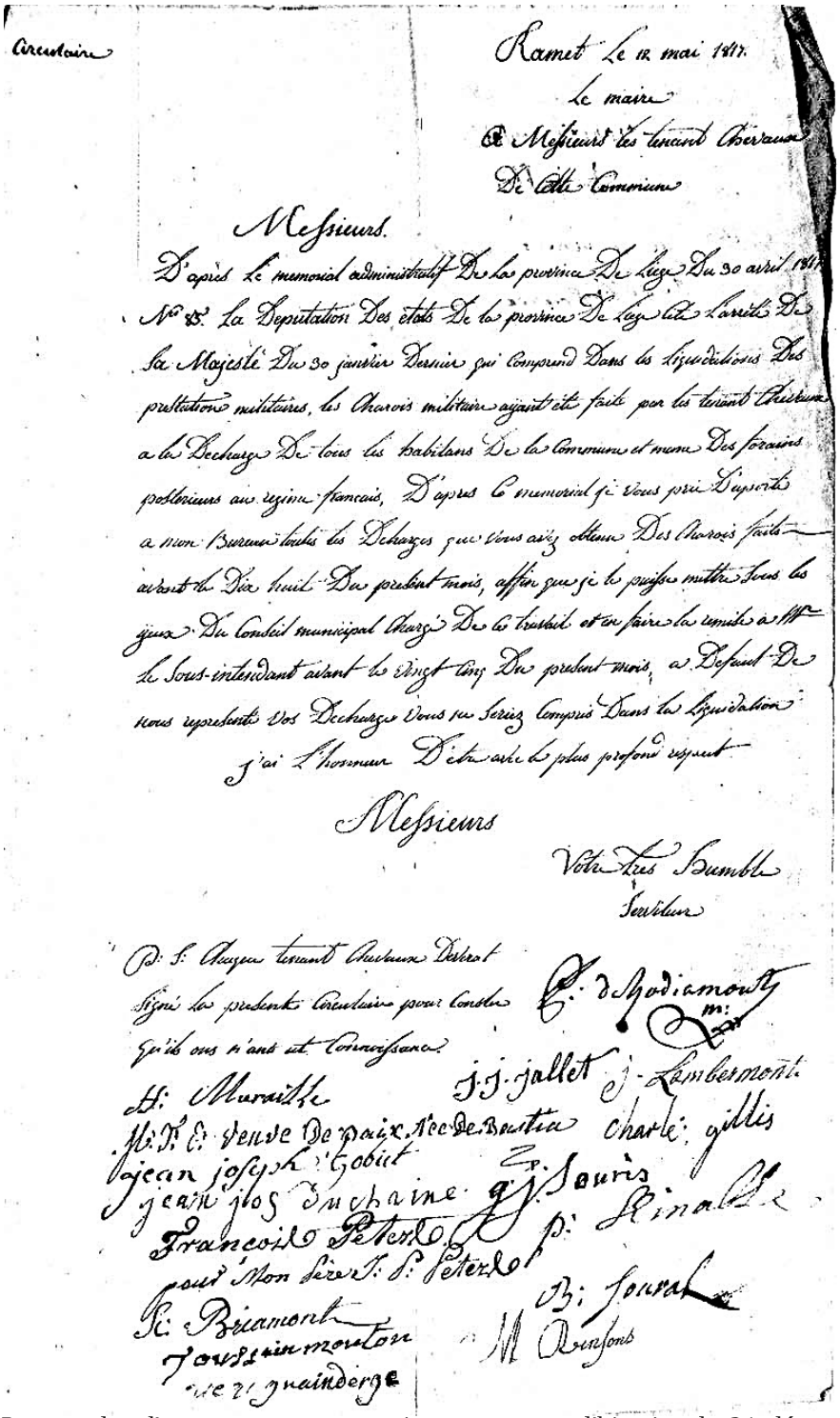
Circulaire

Ramet Le 12 mai 1817.

Le maire

A Messieurs les tenant Chevaux

De cette Commune

Messieurs.

D'après Le memorial administratif De la province De Liege Du 30 avril 1817 N° 85. La Deputation Des etats De la province De Liege cite L'arrete De Sa Majesté Du 30 janvier Dernier qui Comprend Dans la liquidation Des prestations militaires, les Chevaux militaire ayant été fait par les tenant Chevaux a la Decharge De tous les habitans De la Commune et meme Des forains posterieurs au regime francais, D'après Ce memorial je vous prie D'apporter a mon Bureau toutes les Decharges que vous aiez obtenu Des Chevaux fait avant le Dix huit Du courant mois, afin que je le puisse mettre Sous les yeux Du Conseil municipal Chargé De ce travail et en faire la remise a Mr le Sous-intendant avant le Vingt cinq Du courant mois, a Defaut De nous representer vos Decharges vous ne seriez Compris Dans la liquidation

J'ai l'honneur D'etre avec le plus profond respect

Messieurs

Votre Tres Humble

Serviteur

P. S. Nous tenant Chevaux Debout Signés la presente Circulaire pour Constater qu'ils ons n'ont eu Connoissance

Circulaire en question

source AEL

Pour parler d'un autre personnage important pour l'histoire, le 31 décembre 1816 intervient la nomination de Jean-Pierre Chefnay au fonction de Conseiller (le père de François Chefnay futur Bourgmestre). A remarquer ci -dessous, les 2 signatures de l'acte. Pierre Dehodiamont reprendra le titre de Baron qu'il n'avait plus utilisé pendant le régime français.

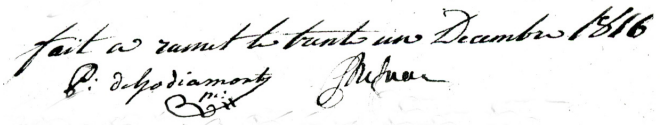
Fait a Ramet le trente un Decembre 1816

Le 8 février 1819, il fait prêter serment, comme Conseiller Municipaux, à 3 nouveaux membres, en remplacement de Henri Muraille et Adam Kepenne pour changement de domicile et de Walter d'Hemricourt, pour son grand âge et ses infirmités. Les 3 nouveaux conseillers sont : MOUTON Pierre Joseph (distillateur né le 31 juillet 1788), BEAUFORT Dieudonné Joseph (cultivateur né le 17 janvier 1787) et FORVILLE Grégoire Joseph (cultivateur né le 12 mars 1787). Le métier et leur date de naissance j'ai pu les trouver dans un recensement de 1826. J'en reparlerai.

Et enfin, à la fin de ses mandats, il nomme le 15 juin 1821, en remplacement de Jean-Pierre Chefnay décédé, **Mathieu Nicolas Joseph Leclercq**, avocat domicilié à Liège, comme conseiller municipal de la commune. Mathieu Leclercq personnage national bien connu qui deviendra allié (par parenté) avec François Chefnay. Il a épousé la soeur de François Chefnay, **Catherine Antoinette Joséphine** dite **"Titine" Chefnay**. Il deviendra notamment Ministre de la Justice, Ambassadeur au Vatican et Procureur Général à la Cour de Cassation. Dès 1830 il est nommé membre de l'assemblée constituante. Je reviendrai sur celui-ci, dans le cahier suivant abordant la législature de François Chefnay (de 1834 à 1869 à son décès).

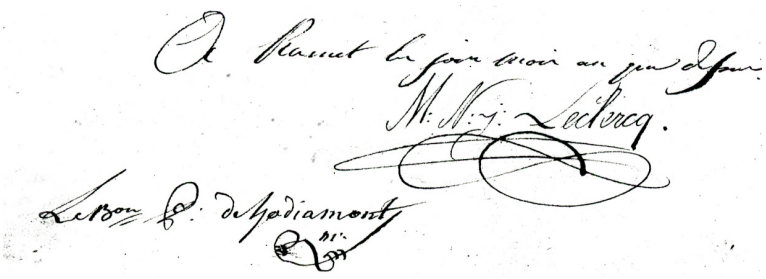

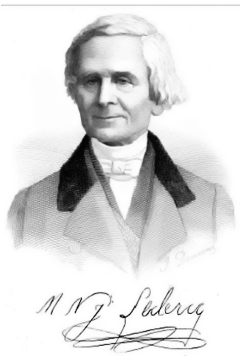

Mathieu Nicolas Joseph Leclercq (1796 - 1889) image et la signature en dessous de son portrait proviennent de l'Académie Royale de Belgique. La comparaison des 2 signatures ci-contre nous indique bien que c'est le même personnage évoqué

La commune, sous la période hollandaise, reçoit assez bien de « demandes (pétitions) » de dégrevement de taxes[6]. Un procès-verbal est rédigé avec l'avis des commissaires répartiteurs. Certains de ces PV ont attirés mon attention :

- **7 juin 1821** réclamation du sieur Pierre Joseph Mouton, un dégrevement sur les contributions personnelles et mobiliaire, en comparaison du sieur Antoine Beaufort. Les répartiteurs considèrent que le réclamant est distillateur propriétaire ayant 20 à 30 vaches «grasil», marchand de grains et cultivateur d'une exploitation plus conséquent que celle du sieur Antoine Beaufort qui n'est que locataire d'une exploitation inférieure à celle du déclarant. Le demande est refusée et la taxe est maintenue.

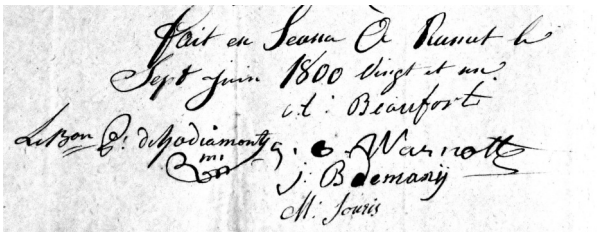

-

Signatures au bas du procès-verbal - il me semble que déjà, à ce moment, on voit une fracture dans les opinions et c'est encore plus flagrant ci-dessous avec Guilmot. Les prémisses de 2 partis les catholiques et le libéraux au 19e siècle.

10 juillet 1822 - une réclamation du maire adjoint Guilmot est plus étonnante. Le procés verbal dressé par le maire de Hodiamont après avoir consulté les commissaires répartiteurs dit :« **Il se plaint que depuis 1818 il est successivement augmenté dans sa quote mobiliaire ... c'est également avec injustice qu'il prend en comparaison M. le Maire** (note : gros propriétaire terres et bois ...)**… Monsieur le Maire ne possédant aucune industrie ni commerce vivant taxativement d'un revenu foncier ne peut donc être mit en comparaison avec un négociant du plus brillant de la commune ...»**

Le procès-verbal indique aussi : **« que la partialité qu'il avance n'est qu'en sa faveur ... »** ou encore **« il aurait du savoir que la loi s'exprime ainsi ... la contribution mobiliaire portera sur salair**(e) **privé et public, sur le profit de l'industrie, sur l'exploitation et en général sur tous les revenus autres qui ne sont point grevés par la taxe foncière »**. De ce que je sais, Guilmot aurait pratiqué le métier de cultivateur, maréchal-ferrant, négociant (mais que proposait-il à la vente ?) et bien entendu il a été conseiller municipal, adjoint au maire, secrétaire de mairie, échevin, ... Finalement la décision est en sa défaveur, il a été maintenu dans sa quote mobiliaire.

---

(6) Jules Inglenbeek, Impôts directs et indirects sur le revenu -1908 (période hollandaise) : «Il s'agissait dans l'esprit du gouvernement, d'accorder aux citoyens le maximum de garantie et au Trésor public, un impôt stable et productif. Six bases furent retenues : la valeur locative des habitations, les portes et les fenêtres, le mobilier, les foyers, les domestiques, les chevaux. Autrement dit, il s'agissait d'évaluer la capacité contributive de chacun sur les signes extérieures de richesse, sur « les grandes dépenses ostensibles ». Le nouvel impôt constituait donc un système complet, nettement délimité, qui avait un but, reposait sur des faits réels et n'était plus livré à l'arbitraire. La loi prévoyait aussi la participation du contribuable à l'élaboration de son assiette fiscale : « on devra l'entendre et le reconnaître » disait le ministre Appelius. La réforme fiscale fut mal accueillie dans les provinces du Sud. L'impression restait que « Le Nord exploite le Midi » même si dans les faits, cela ne s'est pas révélé correct. Les députés des provinces du Sud s'opposèrent fermement à cette réforme: « L'impôt sur les domestiques et les chevaux », disait le Baron de la Motte Baraffe de Lesdain, « produira les plus funestes effets qui renverront une partie de leurs domestiques et vendront la moitié de leurs chevaux »».

1822 il y a eu des élections et c'est Buÿsens qui réuni le conseil pour différentes affaires :

- 20 décembre 1822 - A la suite de la circulaire de M. M. les nobles honorables seigneurs Députés des Etats de Liège (actuellement députation permanente de la province de Liège) ont décidé d'établir **des cents additionnels à établir sur les boissons distillées à l'intérieur ainsi ainsi que celles distillées à l'étranger ...** Les autorités de Ramet donne l'avis : ... **qu'il ne peut pas y avoir lieu, dans cette commune d'imposer des cents de l'espèce sur les boissons prémentionnées.**

La séance a eu lieu chez le Mayeur, et elle est signée par : Falla - Briamont - Warnotte - Bertrand - Mouton - Souris et Buÿsens (qui indique maintenant, sous sa signature, Mayeur).

N'y a t-il pas fronde des autorités ? Sachant notamment qu'il y a un distillateur dans l'entité, c'est même renseigné comme métier, sur le relevé de 1826, pour Mouton Pierre Joseph né le 31 juillet 1788, celui qui a signé le procès-verbal ? En recherchant ses métiers dans les actes, je trouve Cultivateur, Meunier, Distillateur (1822), Brasseur (1835). Alors fronde ou pas ?

PIERRE JOSEPH MOUTON

Il décède le 10 juin 1865 à Liège. Il s'est marié le 2 mars 1818, à Ramet, avec Marie Catherine Rosalie Peters, baptisée le 19 août 1793, décédée le 2 décembre 1878 à Liège à l'âge de 85 ans. Le père, de son épouse, Jean Pierre Peters est l'ancien maire d'Yvoz et sa mère Marie Catherine Mouton, déjà citée auparavant.

Les 12 enfants connus y compris les morts-nés, sont nés à Ramet :

- Jean Pierre Alphonse1819-1873
- Marie Catherine Hélène Caroline 1820-1840
- Florent Toussaint Joseph 1822-1869
- Aldegonde Théodorine Guillemine MOUTON 1823-1894
- Antoine Joseph Léon MOUTON 1826-1869
- Marie Catherine Julie MOUTON 1827-1827
- Pierre Joseph Gustave MOUTON 1828-1901
- Théodore MOUTON 1830-1830
- Louis Joseph Clément MOUTON 1832-1841
- Louis Joseph Charles "Sylvain" MOUTON 1833-
- Mort-Né MOUTON 1835-1835
- Rosalie Georgie Ernestine MOUTON 1838-1838

Le recensement de 1826

Sous la période hollandaise viennent les premiers cadastres des biens, ainsi que les premiers recensements de la population.

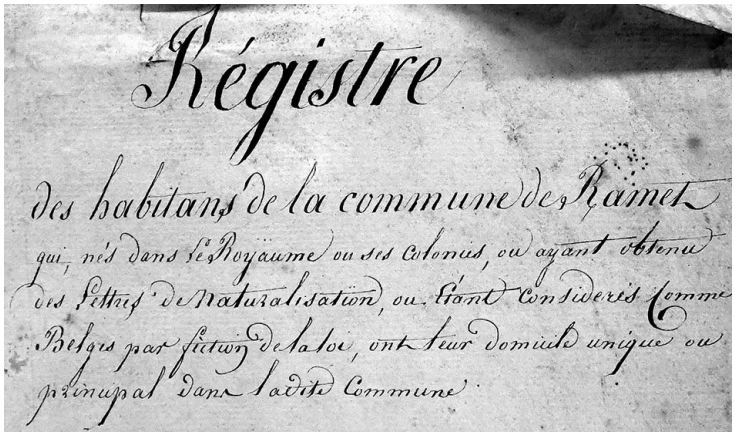
Registre
des habitans de la commune de Ramet
qui, nés dans le Royaume ou ses Colonies, ou ayant obtenu
des Lettres de Naturalisation, ou étant considérés comme
Belges par fiction de la loi, ont leur domicile unique ou
principal dans ladite Commune.

J'ai trouvé intéressant, à plus d'un titre, de reprendre les « mâles belges », les épouses n'étant pas recensées, dans le premier registre des habitants de Ramet.

On y constate leur date de baptème (pas toujours) et surtout le métier pratiqué pas chacun.

Cela va nous permettre de constater, à l'aube de la première révolution industrielle, les différents métiers encore existants à ce moment, ainsi que de réaliser certaines comparaisons.

Ci-contre le titre du registre - source AEL

Les habitants ont plusieurs types de revenus : par leur métier, mais aussi par «fortune personnelle ou familiale», comme les rentiers (vivant de leurs rentes), mais aussi les propriétaires, vivant de leurs propriétés foncières (les loyers, les baux à ferme ...). La plupart des élus ont des moyens financiers. La date indiquée dans le registre, n'est pas celle de leur naissance, mais bien celle de leur baptème (j'ai vérifié). La provenance, le lieu d'habitation, est aussi importante, car elle nous permet de situer les gens et les métiers exercés dans chaque village, il n'y a que 30 ans que les communes ont fusionnées.

1) Ceux qui n'ont pas de revenus par un métier

LES RENTIERS , PROPRIÉTAIRES, «SANS PROFESSION» (trop vieux aidés par les enfants ou autres situations) :

SANS PROFESSION

Peters Pierre Joseph	26 09 1780	Yvoz
Mouton Toussaint Joseph (fils)	19 04 1793	Yvoz
Souris Guillaume (père)	04 03 1763	Yvoz
Forville Michel Joseph	07 02 1792	Yvoz
Debru Constant	22 10 1782	Yvoz
Herkenne Leonard	19 03 1775	Yvoz
Warnotte Gilles Christian	06 05 1753	Ramet
Jacquemin Jean Lambert	27 06 1757	Ramet
Dethioux Charles	20 07 1763	Ramet

PROPRIÉTAIRE

Hodiamont Pierre Nicolas Fr	12 01 1755	Ramet (château de la Torette)
Buysens Louis	26 05 1758	Ramet
Hemricout Jean Louis	29 09 1800	Ramioul (château de Ramioul)

RENTIER

Lhoest Jean Joseph Michel	----------	Ramet (château de Ramet)
Kepenne Adam	----------	Ramioul (manoir au bord de Meuse)

2) Les Professions que nous appellons (maintenant) « secteur Horeca »

AUBERGISTE Il était nécessaire à Yvoz, en tenant compte des voyageurs empruntant la route vers la France. Il se situait sur le jeu, rue Vinave, des haltes bienvenues !

Mouton Toussaint Joseph	19 04 1753	Yvoz
Souris Joseph Michel	29 11 1764	Yvoz

DISTILLATEUR

Mouton Pierre Joseph	31 07 1788	Yvoz (renseigné comme «brasseur» par après)

BOULANGER la population ne dépendait pas des boulangers, d'où 1 seul pour les 3 entités

Nassogne Toussaint Joseph	28 10 1780	Ramet

CABARTIER (Cabaretier)

Remouchamps Paul Joseph	10 08 1770	Ramet

3) Les professions d'activités commerciales

NÉGOCIANT

Guilmot Jean Pierre Benoit	22 03 1779	Yvoz
Nizet Pierre Joseph	17 12 1774	Ramet
WilmetMathieu Joseph	28 07 1788	Ramet

MARCHANDE DE VINS

Falla Jean Hubert	25 12 1775	Ramet (le frère du curé Falla dcd en 1810)

MARCHAND DE BOIS

Beaufort Antoine Joseph	12 10 1765	Yvoz
Wilmet Dieudonné	01 04 1763	Ramet
Wilmet Guillaume Joseph	28 03 1799	Ramet

MARCHAND DE GRAINS

Mouton Charles François	19 07 1796	Yvoz

CORDONNIER Le moyen de locomotion principal était la marche !

Tricknot Mathieu	07 03 1780	Yvoz
Mottard Gilles	03 02 1771	Yvoz
Houba Jean Hubert	10 10 1802	Yvoz
Jacques Henri	15 08 1744	Yvoz
Delpiedsente Toussaint Jh.	15 07 1799	Yvoz
Paquot Servais Jh.	04 03 1798	Yvoz
Jacques Barthel	16 10 1752	Yvoz
Paquot Joseph	----------	Ramet
Nassogne Bertrand Joseph	19 11 1780	Ramioul

4) Le travail de la terre et l'élevage - Production d'aliments

Le cultivateur est aussi celui qui pratique l'élevage, tout en cultivant la terre, qui n'est pas nécessairement à lui. Il y a en assez bien dans chaque village (N'oublions que nous sommes dans une entité rurale). Certains avec une grosse exploitation sont «censitaire[7]», ils peuvent voter ou être élu. Bien entendu, le fermier est celui qui tient une ferme, notamment à la suite d'un baux ou parce qu'elle lui appartient.

CULTIVATEUR

Gruslin Philippe Joseph	02 02 1800 ?	Villencourt
Mouton Ferdinand Joseph	24 07 1802	Yvoz
Graindorge Louis Joseph	04 04 1801	Yvoz
Beaufort Lambert Joseph	17 09 1803	Yvoz
Forville Grégoire Joseph	12 03 1787	Yvoz
Mouton Jean François	18 10 1751	Yvoz
Mouton François Joseph fils François	25 05 1783	Yvoz
Mouton Jean Joseph idem	13 04 1786	Yvoz
Mouton Toussaint Jph idem	10 01 1789	Yvoz
Briamont Laurent	09 11 1774	Yvoz
Briamont Joseph	24 11 1776	Yvoz
Beaufort Dieudonné	17 01 1787	Yvoz
Beaufort Michel Joseph	22 03 1767	Yvoz
Bertho Jean Jos.	08 04 1756	Yvoz
Thiry Nicolas Jos.	30 03 1789	Yvoz
Dheur Wery Jos.	19 08 1770	Yvoz
Danthine Jacques	25 04 1768	Yvoz
Beaufort Antoine fils André	11 08 1773	Yvoz
Graindorge Mathieu	28 03 1758	Ramet
Duchene Nicolas	----------	Ramet
Duchene Joseph	22 01 1754	Ramet
Duchene Jean Joseph	13 02 1802	Ramet
Gruslin Noël	17 06 1796	Ramet
Bertho Antoine Jh	03 12 1763	Ramet
G ...irisse Antoine	----------	Ramet
G...irisse Barthellémy Jh	22 01 1800	Ramet
Demany Jean Baptiste	26 01 1800	Ramet
Carmane Jean Pierre	17 07 1754	Ramet
Jalet Jean Joseph	----------	Ramet
Bernier Nicolas Joseph	06 12 1780	Ramioul
Rigo Gilles	13 03 1775	Ramioul
Jacques Noël Jos	24 12 1781	Ramioul
Discry Martin vieux	----------	Ramioul
Nihart Hubert	12 10 1767	Ramioul

FERMIER Il ne possède pas nécessairement leur ferme - Si c'est le cas, il est souvent "censitaire", il peut voter ou être élu. Je pense notamment à Henri Briamont que nous retrouvons élus aux 3 époques ! Il en est de même, en partie, pour J.J. Hubert.

Briamont Henri	29 02 1772	Yvoz
Hubert Jean Jos	17 05 1794	Champs des Bures
Lizin Albert	09 01 1768	Ramioul
Boua Nicolas Jh	----------	Ramioul

BERGER

Borguet Henri	04 02 1800	Yvoz
Delrée Jacques Jos	06 01 1787	Champs des Bures

MEUNIER

Deneef Antoine	sept 1793 ?	Villencourt
Briamont Hubert Jh	07 10 1781	Yvoz

(7) Qui paie le cens. (Par extension) Réservé à ceux qui payent pour avoir le droit de vote

5) La forêt et ses ressources - Les mines

GARDE FORESTIER

Jamotte Jean Jacques	29 03 1778	Yvoz
Pitance Laurent Joseph	22 05 1768	Ramioul

GARDE PARTICULIER (pour les bois du privé)

ourgeois François	27 03 1775	Ramet

BUCHERON

Giltay Henri Gilles (fils)	31 08 1794	Yvoz
Giltay Martin Pierre	11 11 1768	Yvoz
Giltay Nicolas Joseph	08 05 1802	Yvoz
Thiry Wery Jos. Dit Florent	07 02 1755	Yvoz
Thiry Joseph père	19 11 1763	Yvoz
Mignolet Erasme	04 04 1759	Yvoz

SCIEUR DE LONG

Les charrons, les menuisiers ou les charpentiers devaient faire scier leurs bois par des scieurs de long. Un article intéressant sur le sujet de long peut-être lu sur « **https://memoiredeneupre.be/0170-le-scieur-de-long/** ». Ils sont nombreux à cette époque et souvent on les trouve par deux de la même famille. Un métier très dur qui doit être accompli «en harmonie» des 2 scieurs.

Bertrand Jean Pierre	10 08 1797	Yvoz
Beaufort Lambert Pascal	27 04 1765	Yvoz
Beaufort Eustache Joseph fils Pascal	06 06 1800	Yvoz
Beaufort Lambert Joseph (idem)	04 02 1798	Yvoz
Honay André	08 10 1795	Yvoz
Honnay Pierre Joseph	30 07 1771	Yvoz
Honnay Gilles Joseph	10 09 1787	Yvoz
Kilesse Jean Pierre	23 06 1791	Yvoz
Brouhon François Joseph	27 10 1776	Yvoz
Brouhon Roland	02 04 1779	Yvoz
Beaufort Mathieu Jh	11 07 1772	Yvoz
Beaufort Mathieu Jos. Fils	16 03 1802	Yvoz
Brouhon Jeuhel	07 04 1770	Yvoz
Delpiedsente Thiry Jos.	16 06 1761	Yvoz
Delkel Pierre Jh	27 12 1793	Yvoz
Galere Joseph	----------	Yvoz
Carmane Charles Joseph	14 08 1786	Ramet
Crespin Laurent Jh fils Jn Jos	14 11 1787	Ramet
Nassogne Arnold Jos	10 05 1784	Ramet
Nizet Jean Jh dit Polard	----------	Ramet
Carmanne Pierre Jh	07 04 1799	Ramet
Radelet Mathieu Jos	24 08 1788	Ramet
Galand Pierre François	18 02 1767	Ramet
Galand Charles Dieudonné	11 07 1802	Ramet
Galand Lambert Jh	27 08 1804	Ramet
Duchesne François	----------	Ramet
Charlier Jean Joseph	25 04 1763	Ramet
Charlier Pierre L...	21 08 1799	Ramet
Charlier Jean Pierre	07 02 1802	Ramet
Carmane Jean Jh	18 02 1783	Ramet
Carmane Louis Jh	07 04 1799	Ramet
Beaufort Michel Jh	04 03 1763	Ramet
Foulon Lambert Jh	30 05 1787	Ramet
Lafontaine Wathieu Jh	10 04 1782	Ramet
Nassogne Bertrand	23 05 1750	Ramioul

HOUILLEUR (charbonnages naissants et alunières à Ramioul ?)

Radelet Martin Joseph	24 04 1781	Yvoz
Remouchamps Henri	----------	Yvoz
Remouchamps Pierre Josph	05 04 1803	Yvoz
Sotelet Denis Joseph	10 02 1765	Yvoz
Sotelet Nicolas Grégoir	14 03 1802	Yvoz
Dupont Laurent	----------	Yvoz
Vincent Joseph	06 01 1777	Yvoz
Commune Lambert Joseph	13 03 1792	Yvoz
Passeux Jean Pierre	----------	Yvoz
Demeuse André	----------	Yvoz
Thiry Jean Jh dit Englebert	24 12 1792	Yvoz
Gibert Noël Jh	25 12 1799	Ramet
Lafontaine Remi Jh	20 07 1776	Ramet
Domet …….	……..	Ramet
Richard Félix	11 03 1796	Ramioul
Bertho Jean Baptiste	07 09 1753	Ramioul
Bertho Lambert	----------	Ramioul
Bertho Pierre Jh dit Renson	25 04 1792	Ramioul

6) Transports - l'évolution par rapport à l'ancien régime, les consrtucteurs - les attelages.

BATELIER

Sonval Bertrand	10 02 1777	Yvoz

CHARTIER (Charretier ?) Difficile à définir, la question se pose : conduisent-ils des charrettes à l'aide éventuellement d'un animal (boeuf - cheval) ou construisent-ils des charrettes ?

Herkenne Philippe Joseph	—----------	Yvoz
Herkenne François Joseph	30 09 1797	Yvoz

D'après des généalogies Herkenne Philippe Joseph serait aussi batelier ?

VOITURIER (voiture avec cheval construite par ses frères et père charron ?)

Kinable Nicolas Joseph	20 04 1798	Yvoz

CHARRON Le charron, ou maître charron1, était un artisan spécialiste du bois et du métal. Il concevait, fabriquait, entretenait ou adaptait, réparait les véhicules avant la motorisation, parmi lesquels les voitures communes de transport ou de charge et les engins agricoles et artisanaux .

Kinable Charles Constant	14 03 1784	Yvoz
Kinable Pierre	19 06 1756	Yvoz
Kinable Pierre Joseph	16 02 1794	Yvoz
Bertrand Martin Jh	16 03 1752	Ramioul
Bertrand André Jh	07 06 1802	Ramioul
Bertrand Martin Jh	08 10 1797	Ramioul

Marechal - Marechal Ferrand - Garçon Marechal

Kinable Louis Joseph	02 07 1804	Yvoz
Demblon Joseph	20 04 1751	Yvoz
Demblon Henri Joseph	07 09 1787	Yvoz
Deville Lambert	----------	Yvoz
Houba Bertrand Jh	19 01 1795	Yvoz
Monet Joseph	----------	Yvoz
Tombeur Servais	05 05 1756	Ramet
Lange Jean Joseph	17 03 1789	Ramet
Danthine Leonard	----------	Ramet

PASSEUR D'EAU Entre Ramet et Chohier (voir cahier sur Passage d'eau)

Nizet Pierre Lambert	18 01 1766	Ramet

7) Les artisants des bâtiments

Menuisier

Marchand Hubert	03 12 1793	Yvoz
Plenus Jean Joseph	19 02 1775	Yvoz

Maçon

Plenus Pierre Joseph	23 07 1778	Yvoz
Plenus Arnold Toussaint	31 10 1803	Yvoz
Plenus Arnold Joseph	26 12 1771	Yvoz
Plenus Arnold Joseph	02 11 1804	Yvoz
Honnay Noël Joseph	25 11 1799	Yvoz
Honnay Pierre Joseph	19 09 1802	Yvoz
Bouillon Lamber Jh	30 01 1788	Yvoz
Hubart Jean Jacques	06 03 1757	Ramet
Hubart Jacques	08 01 1795	Ramet
Crespin Jean Jacques	15 06 1797	Ramet
Gorlÿ Mathieu André	28 11 1784	Ramioul
Bouillon Evrard	12 02 1776	Champs des Oiseaux

ARDOISIER (nous verrons par la suite (prochain cahier) qu'il n'y a qu'une petite partie des bâtiments qui sont couverts d'ardoises ou de pannes, la paille est encore en partie, en 1830 la couverture utilisée.

Adam François	----------	Ramet

8) Les métiers plus particuliers, les fonctionnaires ...

PERCEPTEUR (des contributions) et qui sera en 1830 receveur communal

Bourguignon Louis	06 06 1801	Yvoz

ECRIVAIN (publique)

Souris Guillaume Joseph (fils)	17 08 1798	Yvoz

GARDE CHAMPÊTRE

Dongohe Henri Joseph dit Mahy	18 05 1778	Yvoz

MACHINISTE (métier d'avenir)

Sotelet Pierre Joseph	17 04 1799	Yvoz
Thiry Noël J.	30 03 1789	Yvoz
Thiry Jean Louis	14 07 1791	Yvoz

OUVRIER MÉCANICIEN

Beaufort Thiry Joseph	21 06 1788	Yvoz
Dielpiedsente Jean Joseph	10 04 1791	Yvoz

TAILLEUR D'HABITS

Dechamps Pierre	14 02 1754	Yvoz
Colsoul Antoine	----------	Ramioul

TISSERANT

Buruch Remacle	17 08 1785	Yvoz
Jamin Gilles Jh	24 04 1802	Ramet

Tireur de Porc

Donnay Jean Jh dit Caipin	25 04 1768	Yvoz

Jardinier (c'est à Ramet qu'il y avait le plus de « parcs » à entretenir)

Gerard Jean	26 01 1780	Ramet
Pirotte François	15 01 1771	Ramet
Pirotte Pierre François	19 02 1802	Ramet
Goffinet François	----------	Ramet

PRÊTRE - DESSERVANT

Warnotte Mathieu	15 06 1754	Ramet
Defays Jean François	17 07 1795	Ramet

PRISEUR (vendeur de meubles ?)

Jeune Homme Hubert	22 11 1796	Sart le Diable

REGISSEUR

Damry Mathieu 13 04 1794 Yvoz

9 Les journaliers

Manquant de place, j'ai repris, en vrac, les journaliers par village. Si vous êtes intéressés par une ou plusieurs personnes, veuillez me contacter. Je me ferai un plaisir de vous envoyer les renseignements.

Journaliers Yvoz

Cresner Nicolas Joseph – Douhart Gérard – Mesuisier Jean -- Plenus François Joseph -- Ramelot Joseph Pirotte Louis Joseph – Lassaux Pierre – Nizet Richard Simon – Dechamp Pierre Joseph – Mottard Etienne
Souris Mathieu Joseph -- Souris Charles Constant – Souris Nicolas François Jph -- Loviny Pierre --
Deville Jacques – Houba Noël Joseph – Beaufort Pierre Joseph – Donay Jean Pierre – Delpiedsente Jos. Lambert – Beaufort ----- Joseph – Beaufort Joseph fils Jos – Beaufort Simon – Beaufort Antoine Joseph - Delrée Jean Joseph – Passeux Jean Jacques – Douhart Pierre Joseph – Douhart Jacques Joseph –
Roba Pierre Joseph – Roba Nicolas Joseph – Roba Jean François – Delpiedsente wery Jos – Lafontaine Hubert Jh -- Mignolet Jean Pierre – Mignoles Jean Pierre fils – Mignoles Jean Jos – Mignolet Louis – Mignolet Lambert
– Willem Martin Jos – Beaufort Jean Jh (fils Eustache) – Delpiedsente Jean Pierre (fils Henri) – Lambert Joseph

JOURNALIERS RAMET

Bertho Pierre Jh – Nizet Pierre – Charlier Pierre Jos dit Pirez – Galloppin Louis – Gilis Charles –
Crespin Paul Jh fils Laurent – Gilis Noêl Jos – Jacquemin Pierre Jos – Dethioux Hubert Jh --
Dethioux Renier Jh – Dupuis Lambert Jh – Douhard Jean Jh – Hakin Pierre – Renard Pierre –
Renard Jean François – Lespinasse Pierre Jh – Hizette Jacques – Hizette Jacques Jos –
Hizette François Michel-- Alexandre Wéry Jos – Galand Charles Dieudonné – Vincent Nicolas
Delbrouck Joseph – Delbrouck Jean Jh – Delbrouck Noël Jh – Donay Thiry Jh – Douhart Simon Jh
Douhart Pierre Simon Jh – Delpiesente Jean Jh – Beke Henri

JOURNALIERS RAMIOUL

Discry Martin Michel – Libert Guillaume – Deprez Laurent – Crespin Laurent Jh (fils Eustache)
Qatresooz Guillaume – Gihoul Etienne – Jacques Pierre – Deprez Noël – Radelet Pierre Jos –
Longdoz Jean – Noël Lambert – Noël Lambert Jos – Beaufort Jean Joseph – Nihart Pierre Hubert Jh
Nihart Guillaume François – Danthine Antoine – Graindorge Thomas

1830 ADHÉSION AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA BELGIQUE

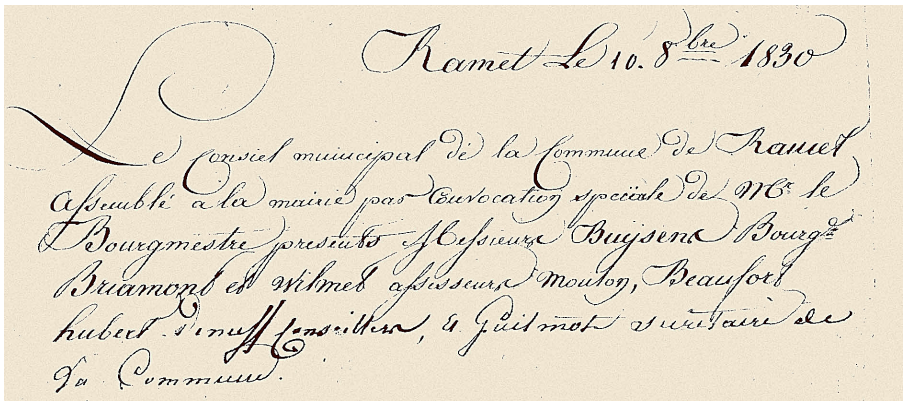
Ramet Le 10. 8bre 1830

Le Conseil municipal de la Commune de Ramet
Assemblé à la mairie par convocation spéciale de Mr le
Bourgmestre présidé de Messieurs Buisseret Bourgt
Briamont et Wilmet assesseurs Mouton, Beaufort
Hubert Denuit Conseillers, & Guillemot secrétaire de
la Commune.

10 octobre 1830, nous retrouvons les mêmes autorités en place au régime hollandais qui adhère à la nouvelle patrie.

source :copie d'un document provenant de la collection de Mme Fairon-Stiennon.

Déclare à l'unanimité adhérer au Gouvernement Provisoire de la Belgique et être prêt à concourir de tout son pouvoir au bien être de la Patrie.

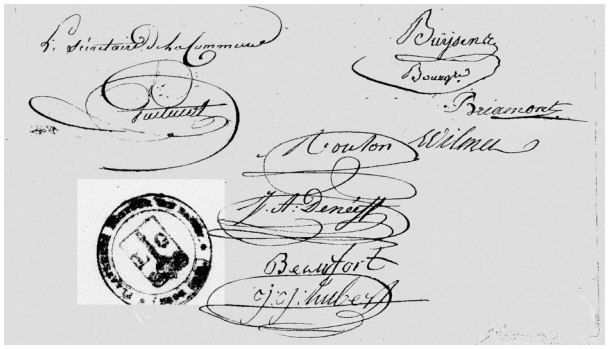
Buisseret
Bourgt
Briamont
Wilmet
Mouton
J. H. Denuit
Beaufort
J. J. Hubert

A SUIVRE, DANS LE PROCHAIN CAHIER :
1830 - 1870 SOUS L'ÈRE DE FRANÇOIS CHEFNAY